

**Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale**

Québec 

Direction de l'évaluation

Étude sur le rendement de l'investissement relié à la participation aux mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec

2^e cycle d'évaluation

Rapport d'évaluation

Direction de l'évaluation
Direction générale des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Mai 2015

Analyse et rédaction du rapport

Hugues Tétreault
Direction de l'évaluation
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	IV
Introduction.....	1
Chapitre 1 La stratégie d'évaluation.....	3
1.1 Les enjeux et les questions d'évaluation.....	3
1.2 La méthodologie.....	3
1.2.1 La perspective de l'analyse.....	3
1.2.2 Les principales composantes des coûts et des avantages.....	5
1.2.3 La modélisation des effets monétaires.....	7
1.3 La portée et les limites de l'étude.....	11
Chapitre 2 Les résultats.....	13
2.1 Les prestataires de l'assistance sociale.....	13
2.2 Les personnes sans soutien public du revenu.....	21
2.3 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi.....	27
2.4 Les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles.....	33
2.5 Les clientèles spécifiques.....	40
2.5.1 Comparaison selon le sexe.....	40
2.5.2 Comparaison selon l'âge.....	43
2.5.3 Comparaison selon le lieu de naissance.....	47
2.5.4 Comparaison selon l'issue de la participation.....	50
Conclusion.....	55
Bibliographie.....	57
Annexes – Tableaux 2.5.1.1a à 2.5.4.1d.....	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.2.1	Exemple de coûts et avantages selon la perspective	4
Tableau 1.2.2	Coût hebdomadaire moyen des mesures actives par clientèle	6
Tableau 1.2.3	Revenu annuel moyen provenant d'un emploi rémunéré à temps plein ou à temps partiel selon l'âge et le sexe au Québec en 2010	10
Tableau 2.1.1	Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale.....	14
Tableau 2.1.2	Efficienc e des mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale	18
Tableau 2.2.1	Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu.....	22
Tableau 2.2.2	Efficienc e des mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu	25
Tableau 2.3.1	Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assurance-emploi	28
Tableau 2.3.2	Efficienc e des mesures actives pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi	31
Tableau 2.4.1	Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les anciens prestataires admissibles au compte de l'assurance-emploi	34
Tableau 2.4.2	Efficienc e des mesures actives pour les anciens prestataires admissibles au compte de l'assurance-emploi	38
Tableau 2.5.1.2	Efficienc e des mesures actives selon le sexe.....	41
Tableau 2.5.2.2	Efficienc e des mesures actives selon l'âge.....	44
Tableau 2.5.3.2	Efficienc e des mesures actives selon le lieu de naissance	48
Tableau 2.5.4.2	Efficienc e des mesures actives selon que la participation est complétée ou non	51

INTRODUCTION

Emploi-Québec a pour mission de contribuer, en concertation avec les partenaires du marché du travail, au développement de l'emploi et de la main-d'œuvre ainsi qu'à la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale dans une perspective de développement économique et social. Afin de s'acquitter de cette mission, Emploi-Québec offre, par l'entremise de ses centres locaux d'emploi, des services universels (tel le placement en ligne) ainsi que des services spécialisés s'adressant aux individus et aux entreprises. Les mesures actives d'emploi font partie de ces services spécialisés.

Par l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) signée en 1997, le Canada s'engageait à accorder des fonds au Québec afin d'appuyer le financement de mesures et services d'emploi utilisés par la clientèle de l'assurance-emploi, c'est-à-dire les prestataires actifs de l'assurance-emploi ainsi que les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles. Par l'Entente sur le marché du travail (EMT) signée en 2009, le Canada augmentait sa contribution pour inclure des clientèles n'étant pas couvertes par l'EDMT, soit les prestataires de l'assistance sociale et les personnes sans soutien public du revenu. Pour sa part, le Québec s'est engagé à évaluer les mesures et services d'emploi offerts sur son territoire à la clientèle de l'assurance-emploi (EDMT) et à la clientèle non couverte par le compte de l'assurance-emploi (EMT), et à informer le Canada des résultats de ces évaluations.

Afin de remplir ses obligations, Emploi-Québec a mandaté la Direction de l'évaluation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour réaliser une étude des effets bruts et nets des mesures actives offertes aux individus sur les personnes couvertes par l'EDMT et l'EMT. Cette étude, complétée en 2014, portait sur les mesures Services d'aide à l'emploi, Projets de préparation à l'emploi, Formation de la main-d'œuvre, Subventions salariales et Soutien au travail autonome, ainsi que sur les volets Clubs de recherche d'emploi et Services spécialisés de la mesure Services d'aide à l'emploi. La présente étude constitue la suite logique de l'évaluation des effets nets et vise à mesurer l'efficacité de ces mesures actives afin de rendre compte de l'effet monétaire net de la participation par rapport à la non-participation en tenant compte des coûts et de certains bénéfices des effets observés.

Aucune collecte de données supplémentaires n'a été nécessaire à la réalisation de l'étude, celle-ci reposant entièrement sur les données provenant de l'évaluation des effets nets. Les coûts des mesures proviennent d'une analyse interne du MTESS effectuée à partir des données de l'information de gestion. Les modèles d'efficacité sont les mêmes que ceux utilisés lors de la première étude du rendement sur l'investissement réalisée en 2005.

CHAPITRE 1 LA STRATÉGIE D'ÉVALUATION

1.1 Les enjeux et les questions d'évaluation

La présente évaluation concerne l'analyse coûts-bénéfices.

Enjeu d'évaluation couvert	Questions
1. Analyse coûts-bénéfices	<ul style="list-style-type: none">▪ Quels sont les coûts associés à la participation?▪ Quelles sont les retombées financières des effets ultimes au chapitre :<ul style="list-style-type: none">○ des avantages sociaux?○ des impôts, des taxes et des cotisations sociales?○ des programmes de transfert?▪ Combien de temps les effets ultimes doivent-ils persister pour que les coûts de la participation soient amortis?▪ L'amortissement des coûts varie-t-il selon les caractéristiques des participants?<ul style="list-style-type: none">○ Le type de clientèle○ Le sexe, l'âge ou le fait d'être né au Canada ou dans un autre pays○ Le fait d'avoir complété la participation○ Le fait de n'avoir pas complété la participation

1.2 La méthodologie

1.2.1 La perspective de l'analyse

La notion d'efficacité est intimement liée à l'identité de ceux qui en perçoivent les bénéfices et ceux qui en supportent les coûts. De la même manière, ce qui constitue un coût ou un avantage est un concept relatif.

De façon générale, on mesure l'efficacité selon trois perspectives distinctes :

- a. La perspective du participant considère les avantages et les coûts en fonction de la personne qui participe;
- b. La perspective du gouvernement envisage les avantages et les coûts au regard des sources de financement;
- c. La perspective de la société tient compte des deux perspectives précédentes.

Le tableau 1.2.1 illustre les effets financiers attendus d'une mesure pour chaque perspective, soit un gain (+), une perte (-) ou l'absence d'effet (0). On note, entre autres, qu'une augmentation de revenu d'emploi subséquente à la participation a des effets variables selon la perspective considérée. Pour le participant, on s'attend à ce que les revenus d'emploi augmentent, ce qui, de son point de vue, est naturellement positif. Toutefois, cet accroissement implique une augmentation des impôts et des taxes et s'accompagnera vraisemblablement d'une diminution des prestations d'assistance sociale. Il s'agit donc, pour le participant, de pertes monétaires, d'où les signes négatifs. D'autre part, le fait d'avoir occupé un emploi rémunéré peut rendre les participants admissibles à l'assurance-emploi et faire en sorte que, globalement, ceux-ci reçoivent un peu plus de prestations d'assurance-emploi que les non-participants. De leur point de vue, c'est positif puisque cela contribue à leur revenu. Ajoutons que, selon la perspective du participant, la participation n'a pas d'effet sur le coût de la participation, celui-ci étant assumé par les contribuables.

Tableau 1.2.1 – Exemple de coûts et avantages selon la perspective

Composante	Perspective		
	Participants	Gouvernement	Société
Emploi			
Augmentation des revenus d'emploi	+	0	+
Augmentation des impôts et des taxes	-	+	0
Augmentation des taxes perçues ¹		+	-
Paiements de transfert			
Baisse des prestations d'aide sociale	-	+	0
Augmentation des prestations d'assurance-emploi	+	-	0
Coût des programmes			
Coût des mesures	0	-	-

Pour le gouvernement, les effets positifs escomptés sont liés aux impôts et aux taxes payés en plus par les participants, ainsi qu'aux économies réalisées grâce à la réduction du recours à l'assistance sociale et à la réduction des crédits accordés aux familles à faible revenu. Les coûts se limitent aux dépenses associées à la participation et, le cas échéant, aux sommes supplémentaires versées en prestations d'assurance-emploi. Il est à noter que l'augmentation du revenu d'emploi du participant n'a pas d'effet du point de vue du gouvernement. C'est la raison pour laquelle la perspective gouvernementale est généralement la moins favorable dans les études d'efficacité. On considère donc, dans cette perspective, que le gouvernement doit engager une certaine dépense pour générer des gains pour les participants et pour la société.

La perspective sociétale agrège les perspectives de deux groupes distincts : les personnes qui participent aux mesures et celles qui financent ces mesures par l'entremise de leurs impôts. Un gain sociétal net ne survient que si le gain d'une partie (individu ou gouvernement) n'est pas compensé par une perte équivalente pour l'autre partie. Le tableau montre que la hausse des revenus des participants constitue un gain sociétal puisqu'elle n'entraîne pas de baisse de revenu pour le gouvernement. La hausse des impôts a un effet nul puisque la perte pour l'individu est égale au gain pour le gouvernement. Ultimement, ces revenus seront dépensés d'une façon ou d'une autre et constitueront un revenu pour certains membres de la société. La différence entre la nature des dépenses effectuées par l'individu et le type de dépenses engagées par le gouvernement n'aura essentiellement que des effets distributifs. Par contre, les taxes (TPS et TVQ) prélevées par les participants exerçant un travail autonome pour le compte des gouvernements constituent un gain pour le gouvernement, mais une perte pour la société puisque ces taxes sont payées par les clients, lesquels sont membres de la société¹.

De façon générale, les paiements de transfert n'ont pas d'effet sur la perspective sociétale puisque la somme des revenus en jeu n'est pas touchée. C'est pourquoi les baisses de prestations d'aide sociale et les hausses potentielles des prestations d'assurance-emploi n'ont pas d'effet de ce point de vue, bien que cela ne soit pas le cas selon les autres perspectives.

La perspective sociétale alloue implicitement le même poids à un gagnant (participant) et à un perdant (contribuable). Or, les gagnants sont souvent des individus à faible revenu, et les perdants, des individus à revenu plus élevé. Malheureusement, il n'existe pas de façon simple et acceptée d'allouer des poids distincts aux différents membres de la société. Dans ce rapport, nous suivrons la pratique courante et utiliserons le même poids pour tous.

1. Au Québec, les travailleurs et travailleuses autonomes qui gagnent 30 000 \$ ou plus par année sont tenus de s'inscrire aux fichiers TPS et TVQ et de facturer ces taxes à leurs clients pour le gouvernement.

1.2.2 Les principales composantes des coûts et des avantages

LES AVANTAGES ET LES COÛTS

Les éléments qui entrent en ligne de compte dans l'estimation des avantages et des coûts sont calculés pour chaque participant et chaque non-participant.

Les coûts de la participation incluent une composante directe et une composante indirecte. La composante directe correspond aux frais encourus par le gouvernement pour chaque participation aux mesures visées. Ces frais sont calculés pour la période de participation et pour la période postparticipation, et ce, tant pour les participants que pour les non-participants. Le coût de participation retenu est le coût moyen net de participation, c'est-à-dire la différence de coût moyen entre les participants et les non-participants. La composante indirecte correspond au montant total net des sommes provenant des programmes de transfert.

Les autres éléments² retenus comprennent tous les autres montants qui entrent en ligne de compte durant l'année civile suivant la participation (date butoir), soit l'année 2011 : les revenus d'emploi, les cotisations, impôts, crédits et taxes, et les montants des programmes de transfert. Ces éléments ont été calculés pour l'année civile puisque les données de revenus d'emploi utilisées proviennent de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et portent sur l'année civile. Les effets nets des éléments retenus sont en fait la différence des montants totaux moyens nets entre la période suivant la participation et celle précédant la participation, et ce, entre les participants et les non-participants. La période postparticipation est l'année 2011 pour tous, alors que la période précédant la participation est l'année 2009 si la date du début de la participation (ou la date de sélection dans le cas des non-participants) se situe en 2010, et l'année 2008 si elle se situe en 2009.

Les coûts de participation

Une des principales composantes des coûts concerne les dépenses encourues par le gouvernement pour la prestation de la mesure, lesquelles incluent les éléments suivants :

- Les coûts de soutien du revenu : frais personnels (frais de garde, frais de déplacement);
- Les coûts reliés aux intervenants externes : sommes versées au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, contribution d'Emploi-Québec auprès des entreprises en subventions salariales dans SSAL, sommes versées aux ressources externes pour donner le service relié à la mesure, etc.;
- Les frais d'opération et d'administration d'Emploi-Québec à l'échelle locale, régionale et centrale : traitements et avantages sociaux, transport et communication, services professionnels, entretien et réparation, loyers, fournitures et approvisionnement, matériel, charge du Fonds des technologies de l'information, amortissement et autres frais, une partie des montants destinés aux services universels de base, etc.

Les coûts ont été calculés pour chacune des composantes et sous-composantes des mesures actives, pour chaque type de clientèle.

Le tableau 1.2.2 présente le coût hebdomadaire moyen de chaque mesure active selon les différentes clientèles, pour l'année 2010-2011. Les clientèles sont les personnes à la fois prestataires de l'assistance sociale et prestataires actives de l'assurance-emploi, celles à la fois prestataires de l'assistance sociale et

2. La présente étude ne permet pas de tenir compte du coût de renonciation à un emploi associé à la participation (*opportunity cost*) puisque la période couvrant la participation n'a pas été investiguée lors du sondage téléphonique. Ce coût de renonciation est défini comme la privation d'un revenu de travail que subit un participant en raison de sa participation à la mesure. Il pourrait être mesuré par la différence entre les salaires obtenus par les non-participants et les participants semblables durant la période de participation. Le coût de renonciation serait vraisemblablement positif (retombée négative) puisque, durant la période de participation, les participants risquent d'avoir moins travaillé que les non-participants.

anciennes prestataires de l'assurance-emploi admissibles, les prestataires de l'assistance sociale seulement, les prestataires actifs de l'assurance-emploi seulement, les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles seulement et les personnes sans soutien public du revenu. Les coûts sont ventilés selon la nature des dépenses encourues. On distingue ainsi les dépenses à titre de soutien du revenu, les sommes versées aux intervenants externes, et les frais d'opération et d'administration d'Emploi-Québec. L'estimation de ces coûts provient d'une analyse interne du MTESS.

Tableau 1.2.2 – Coût hebdomadaire moyen des mesures actives par clientèle

Mesures actives	Éléments	Prestataires de l'assistance sociale et de l'assurance-emploi	Prestataires de l'assistance sociale et anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles	Prestataires de l'assistance sociale seulement	Prestataires de l'assurance-emploi seulement	Anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles seulement	Personnes sans soutien public du revenu
Projets de préparation à l'emploi	Soutien du revenu	169 \$	170 \$	46 \$	126 \$	216 \$	64 \$
	Intervenants externes	343 \$	343 \$	343 \$	343 \$	343 \$	343 \$
	Opération et administration	54 \$	54 \$	54 \$	54 \$	54 \$	54 \$
	Total	566 \$	567 \$	443 \$	523 \$	613 \$	461 \$
Services d'aide à l'emploi	Soutien du revenu	5 \$	10 \$	7 \$	—	1 \$	2 \$
	Intervenants externes	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Opération et administration	52 \$	52 \$	52 \$	52 \$	52 \$	52 \$
	Total	222 \$	227 \$	224 \$	217 \$	218 \$	219 \$
Formation de la main-d'œuvre	Soutien du revenu	252 \$	246 \$	68 \$	226 \$	288 \$	188 \$
	Intervenants externes	86 \$	86 \$	86 \$	86 \$	86 \$	86 \$
	Opération et administration	35 \$	35 \$	35 \$	35 \$	35 \$	35 \$
	Total	373 \$	367 \$	189 \$	347 \$	409 \$	309 \$
Subventions salariales	Soutien du revenu	—	—	—	—	—	—
	Intervenants externes	314 \$	314 \$	314 \$	314 \$	314 \$	314 \$
	Opération et administration	54 \$	54 \$	54 \$	54 \$	54 \$	54 \$
	Total	368 \$	368 \$	368 \$	368 \$	368 \$	368 \$
Soutien au travail autonome	Soutien du revenu	516 \$	347 \$	354 \$	221 \$	338 \$	160 \$
	Intervenants externes	52 \$	52 \$	52 \$	52 \$	52 \$	52 \$
	Opération et administration	36 \$	36 \$	36 \$	36 \$	36 \$	36 \$
	Total	604 \$	435 \$	442 \$	309 \$	426 \$	248 \$

Chacune des mesures présentées dans le tableau 1.2.2 regroupe des sous-mesures dont les coûts hebdomadaires varient considérablement. Par exemple, la mesure Formation de la main-d'œuvre contient huit sous-mesures. On observe ainsi un coût hebdomadaire moyen de 249 \$ pour la sous-mesure Francisation et de 413 \$ pour la sous-mesure Formation technique au collégial. Par ailleurs, les coûts de participation peuvent varier considérablement d'une clientèle à l'autre pour une même sous-mesure. Ainsi, le coût hebdomadaire moyen de la sous-mesure Formation technique au collégial varie de 293 \$ à 485 \$ selon que le participant est un prestataire de l'assistance sociale seulement ou un ancien prestataire de l'assurance-emploi admissible seulement. Le tableau 1.2.2 rapporte la moyenne des coûts hebdomadaires de toutes les mesures selon la clientèle et au total. Toutefois, aux fins de l'analyse de l'efficacité des mesures, les coûts de participation tiennent compte de la durée réelle observée de chaque participation de chaque personne, dans chacune des sous-mesures.

Les paiements de transfert

Les paiements de transfert incluent essentiellement les versements de prestations d'assistance sociale et d'assurance-emploi. Les résultats présentés dans le rapport d'évaluation des effets des mesures actives montrent que ces mesures ont engendré une hausse de l'emploi qui varie selon les mesures et les clientèles considérées. Ces hausses d'emploi se sont parfois traduites par une diminution des prestations d'assistance sociale ainsi que, selon la clientèle, par une baisse ou, à l'inverse, une hausse des prestations d'assurance-emploi. Ce qui importe du point de vue de l'efficacité est la différence nette de ces composantes entre les participants et les non-participants. Les frais d'administration de ces deux programmes n'ont pas été pris en compte³.

En ce qui concerne les prestations d'assistance sociale, les montants versés mensuellement aux sujets à l'étude, participants et non-participants, au cours de l'année civile précédant et de l'année civile suivant la participation (dates butoirs pour les non-participants) ont été extraits des fichiers du MTESS. Pour ce qui est des prestations d'assurance-emploi, les montants hebdomadaires versés aux sujets à l'étude, participants et non-participants, au cours de l'année civile précédant et de l'année civile suivant la participation (dates butoirs pour les non-participants) proviennent des fichiers d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Les impôts et les cotisations sociales

La hausse des taux d'emploi se traduit normalement par une augmentation des revenus et donc par des changements dans l'impôt sur le revenu, les taxes indirectes, le crédit de TPS, de même que dans les cotisations aux programmes de transfert (assurance-emploi, RRQ, etc.). Comme nous le verrons en détail dans la section suivante, plusieurs hypothèses ont été nécessaires pour estimer les différents éléments liés aux impôts et aux cotisations sociales.

1.2.3 La modélisation des effets monétaires

LA MODÉLISATION ÉCONOMÉTRIQUE

L'étude repose sur les données provenant du sondage réalisé pour l'évaluation des effets des mesures actives ainsi que sur des données de fichiers administratifs. Les détails empiriques et méthodologiques de l'évaluation des effets nets se trouvent dans le rapport méthodologique et le rapport d'évaluation cités dans la bibliographie. Il est toutefois utile d'en rappeler les grandes lignes.

Pour l'évaluation des effets nets des mesures actives, le groupe expérimental est formé de l'ensemble des participants ayant terminé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 une participation débutée le ou après le 1^{er} janvier 2009. Ceux-ci ont été sélectionnés à l'aide d'un plan de sondage aléatoire stratifié non proportionnel à partir de 24 strates définies par la participation aux mesures actives et le statut au soutien public du revenu. Au total, 9 558 (39 %) des 24 396 participants sélectionnés ont répondu au sondage

3. Il est probable que les coûts administratifs de ces programmes soient relativement peu importants en ce qui a trait aux sommes versées à titre de prestations.

téléphonique et, parmi eux, 7 984 personnes (84 %) ont accepté le jumelage des données du sondage avec les fichiers administratifs du MTESS et d'EDSC. Parmi celles-ci, 7 100 personnes (89 %) ont aussi accepté le jumelage avec des données administratives de l'ARC.

Le groupe de comparaison est principalement composé d'individus qui, bien qu'ils y étaient admissibles, n'ont pas participé à des mesures ou activités d'Emploi-Québec au cours des mêmes périodes de référence. Le MTESS a sélectionné les prestataires de l'assistance sociale, les personnes sans soutien public du revenu et certains anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles formant le groupe de comparaison selon un plan aléatoire stratifié non proportionnel. Dans le cas des personnes sans soutien public du revenu et des anciens prestataires admissibles sélectionnés par le MTESS, il s'agit d'individus qui ont participé à une évaluation de leur employabilité, au moment où les participants de même statut débutaient leur participation, mais qui n'ont pas donné suite au parcours qui leur a été proposé par Emploi-Québec. EDSC a sélectionné, toujours selon un plan aléatoire stratifié non proportionnel, les prestataires actifs et certains anciens prestataires admissibles pour compléter le groupe de comparaison. Au total, 4 462 personnes (30 %) parmi les 15 000 non-participants formant le groupe de comparaison ont répondu au sondage. De ce nombre, 3 674 personnes (82 %) ont consenti au jumelage des données du sondage avec les fichiers administratifs du MTESS et d'EDSC et, parmi elles, 3 284 personnes (89 %) ont aussi consenti au jumelage avec des données de l'ARC.

La stratégie d'évaluation retenue pour la présente étude (devis quasi expérimental) doit tenir compte des problèmes potentiels de sélection : la non-réponse, le refus du jumelage et le biais d'autosélection. Les biais liés à la non-réponse ou au refus du jumelage posent problème seulement dans la mesure où ils sont endogènes, c'est-à-dire reliés à l'objet d'étude. Des analyses ont été effectuées à l'aide d'une analyse probit bivariée pour mesurer l'influence potentielle de ces biais sur les estimations des effets, et celles-ci ont montré que leur influence était faible, voire négligeable.

D'autre part, même si les non-participants ont fait l'objet d'une sélection visant à assurer une certaine similitude avec les participants, certaines dimensions n'ont pas pu être contrôlées comme elles l'auraient été si l'attribution de la participation aux mesures actives avait été aléatoire. En particulier, certaines caractéristiques non observées, telle la motivation à réintégrer le marché du travail, peuvent constituer un biais d'autosélection. Ce biais incontournable a été atténué par l'utilisation d'une méthode économétrique reconnue, l'appariement par scores de propension selon la technique du noyau. Selon cette technique, le poids accordé à un individu formant le groupe de comparaison dépend de son degré de similitude avec le participant auquel il est apparié eu égard à la propension prédite de participer aux mesures établies à partir des caractéristiques individuelles.

Cette méthode repose, entre autres, sur l'hypothèse d'indépendance conditionnelle à des observables. En d'autres termes, on suppose que les différents bassins de couples participants–non-participants similaires sur un ensemble X de caractéristiques sont aussi similaires sur des caractéristiques non observées, et que le résultat moyen des non-participants correspond au résultat moyen qu'auraient obtenu les participants s'ils n'avaient pas participé. On comprendra que les chances que cette hypothèse soit satisfaite sont meilleures lorsque les modélisations reposent sur un éventail riche de caractéristiques et que l'on s'assure de la similitude des couples à l'intérieur des bassins (similitude des scores) avant de procéder aux estimations des effets nets. À cet égard, nous pouvons mentionner que, pour tous les groupes à l'étude, la condition préalable de la balance des scores a été respectée. De plus, le fait de disposer de l'historique des présences antérieures à l'assistance sociale et à l'assurance-emploi ainsi que des données sur les revenus a aussi constitué un atout précieux. L'ensemble des variables de contrôle utilisées est décrit dans le rapport méthodologique de l'évaluation des effets nets des mesures actives. Précisons que la méthode d'appariement par scores de propension a été appliquée selon les mêmes paramètres que ceux utilisés pour l'estimation des effets nets.

L'efficacité de la méthode d'appariement peut être notablement améliorée si l'analyse économétrique est fondée sur des indicateurs de différences dans les différences. Ainsi, pour chaque sujet à l'étude (participants et non-participants), on compare la situation qui prévaut durant la période suivant la participation avec celle qui prévalait durant la période précédant la participation. L'avantage des indicateurs de différences dans les différences est qu'ils peuvent contrer l'influence d'effets fixes

inobservables pouvant influencer la probabilité de participer ainsi que les effets de la participation. C'est cette méthode que nous avons utilisée.

La procédure d'estimation de l'efficacité est composée de trois étapes :

- Les composantes fiscales sont calculées individuellement selon la situation des personnes. Ces composantes sont calculées pour les revenus obtenus dans l'année civile précédant et dans l'année civile suivant la participation, pour chaque participant et non-participant. Pour les revenus d'emploi, il s'agit des revenus d'emploi salarié ou autonome déclarés à l'ARC. Pour les prestations d'assistance sociale et d'assurance-emploi, le calcul couvre les mêmes périodes (année civile) et se fonde sur des fichiers du MTESS et d'EDSC. Le calcul des composantes fiscales a toutefois nécessité la formulation d'hypothèses concernant, notamment, le revenu du conjoint, le nombre et l'âge des enfants ainsi que le recours aux services de garde;
- Chaque composante est différenciée sur le plan individuel entre les périodes post et pré participation. Ces différences sont par la suite modélisées à l'aide de l'estimateur par appariement pour éliminer tout biais dû à l'autosélection. Par souci de cohérence, les mêmes spécifications que celles utilisées pour déterminer les effets nets sont utilisées;
- Les effets nets modélisés et les coûts nets de la mesure déterminent l'efficacité de la mesure selon les trois perspectives retenues.

Les principales variables considérées sont :

- Les revenus d'emploi, comprenant la rémunération et les avantages sociaux⁴
- Les impôts, les taxes indirectes et les cotisations sociales :
 - Les impôts provincial et fédéral
 - Les taxes de vente (TPS et TVQ)⁵
 - Les taxes de vente (TPS et TVQ) perçues par les personnes exerçant un travail autonome
 - Les cotisations à la Régie des rentes du Québec (RRQ)⁶
 - Les cotisations à l'assurance-emploi (AE)
 - Les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
 - Les cotisations au Régime d'assurance médicaments (RAM)
- Les crédits de taxes et d'impôts :
 - La prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le supplément de la prestation nationale pour enfant (PNE)
 - Le soutien aux enfants
 - La prime au travail
 - La prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)
 - L'allocation de logement

4. Les avantages sociaux incluent les congés annuels payés, les cotisations de l'employeur au Régime de l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada, les jours fériés et les cotisations à la CSST. De façon générale, les avantages sociaux correspondent à environ 15 % de la rémunération brute. Dans la présente étude, nous avons utilisé le même taux que dans l'étude de 2005, soit 15,09 %.

5. Dans le calcul des taxes de vente, on présume que tout changement dans le revenu est consacré à des biens de consommation courante taxables. Le montant indiqué correspond simplement au montant de la rémunération brute que l'on multiplie par 13,925 %, le taux de taxe combiné des gouvernements fédéral et provincial en 2011. Cette façon de procéder est relativement commune lorsque les clientèles considérées sont à faible revenu. Cela revient à faire l'hypothèse que les gains ne sont pas investis ou épargnés. Par ailleurs, la procédure de différenciation entre les participants et les non-participants assure que tout biais potentiel dans le traitement de la taxe à la consommation est éliminé.

6. Les travailleurs et travailleuses autonomes qui gagnent 30 000 \$ ou plus par année sont tenus de s'inscrire aux fichiers TPS et TVQ, de facturer ces taxes à leurs clients et de remettre celles-ci à Revenu Québec. Nous avons présumé que la somme de leurs activités commerciales correspondait au revenu brut de travail autonome qu'ils ont déclaré à l'ARC.

- Le crédit d'impôt pour solidarité
- Le crédit de TPS
- Les programmes de transfert :
 - Les prestations d'assurance-emploi
 - Les prestations d'assistance sociale

LES HYPOTHÈSES

Les données concernant les revenus d'emploi et les programmes de transfert ont été extraites de fichiers administratifs. Le calcul des autres composantes a nécessité la formulation de plusieurs hypothèses de travail.

Le sondage nous a permis de déterminer que, au moment de l'entrevue téléphonique, près d'une personne sur deux (49 %) avait un conjoint et que deux sur cinq (42 %) avaient des enfants. De plus, dans la majorité des cas, le conjoint travaillait à temps plein (58 %) ou à temps partiel (9 %).

Pour les personnes ayant un conjoint, nous avons présumé que ce conjoint avait, en moyenne, un revenu comparable à celui des autres personnes de même âge et de même sexe travaillant à temps plein ou à temps partiel. Nous lui avons donc imputé le revenu annuel moyen gagné par les personnes travaillant à temps plein ou à temps partiel, de même sexe et appartenant à la même strate d'âge selon les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, pour le Québec en 2010 (tableau 1.2.3). Le même montant a été utilisé pour les périodes précédant et suivant la participation afin d'isoler l'effet des mesures actives sur la rémunération.

Plusieurs crédits de taxes et d'impôts dépendent de la présence et, parfois, de l'âge des enfants. Pour ces crédits, nous avons, dans un premier temps, déterminé le nombre et l'âge des enfants des prestataires de l'assistance sociale. Puis, nous avons imputé aux autres personnes à l'étude le nombre moyen d'enfants des personnes prestataires de même sexe et appartenant à la même strate d'âge et qui étaient, au moment du sondage, dans la même situation familiale. Il en a été de même de l'âge des enfants.

Tableau 1.2.3 – Revenu annuel moyen provenant d'un emploi rémunéré à temps plein ou à temps partiel selon l'âge et le sexe au Québec en 2010

Groupe d'âge	Hommes		Femmes	
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein
Moins de 25 ans	8 750 \$	16 573 \$	10 120 \$	18 199 \$
25 à 44 ans	20 880 \$	47 338 \$	18 564 \$	37 507 \$
45 ans et plus	25 465 \$	55 565 \$	22 256 \$	42 712 \$

Source : Statistique Canada, données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Pour les frais de garde, nous avons utilisé les hypothèses suivantes :

- Les enfants sont en milieu de garde uniquement si les deux parents travaillent ou, dans le cas des familles monoparentales, si le parent responsable travaille;
- Les enfants de moins de 5 ans sont en garderie à 7 \$;
- Les enfants âgés de 5 à 11 ans sont la majorité du temps en garderie à 7 \$ et 8 semaines en camps de vacances à 25 \$;
- Les enfants âgés de 12 ans et plus se gardent eux-mêmes.

Une partie ou la totalité de la rémunération de certains participants et non-participants provient d'un travail autonome. Le traitement fiscal de ce type de revenu est forcément plus complexe que celui du revenu issu d'un emploi salarié. Heureusement, pour la présente étude, nous avons bénéficié de données de l'ARC qui nous ont permis de connaître les revenus bruts d'emplois salariés de même que les revenus bruts et nets d'emplois autonomes. Le revenu net d'emploi autonome tient compte des dépenses d'immobilisation ou des dépenses pour gagner un revenu (frais de transport, de repas, de loyer, de comptabilité, etc.). Pour cette raison, dans nos estimations, nous avons considéré l'ensemble des revenus bruts d'emplois, salariés ou autonomes, pour établir la rémunération d'emploi ainsi que les avantages sociaux, mais le total des revenus bruts d'emplois salariés et des revenus nets d'emplois autonomes pour estimer le revenu total (ligne 199 au provincial et ligne 150 au fédéral) dans le calcul des impôts, cotisations sociales et crédits de taxes et d'impôts.

L'analyse économétrique est fondée sur la comparaison de la situation qui prévaut durant la période qui suit la participation avec celle qui prévalait durant la période précédant la participation. Les périodes pré et post participation peuvent toutefois s'échelonner sur trois ans. À première vue, il semblerait logique d'utiliser les règles fiscales prévalant dans chaque sous-période. Toutefois, cela est incompatible avec la méthode d'estimation par appariement. En effet, cette méthode est fondée sur la détermination d'un état contrefactuel inobservable. Ainsi, ce que l'on cherche à déterminer, c'est la situation d'un participant durant la période postparticipation si celui-ci n'avait pas participé à une mesure. Puisque cet état est par définition inobservable, la méthode utilise, après correction, les non-participants comme contrefactuel. Chaque participant est en fait comparé à la moyenne d'un sous-ensemble de non-participants ayant des caractéristiques observables semblables, mais dont les fenêtres d'observation pré et post participation varient d'un individu à l'autre. Pour simplifier la comparaison, on se limite à construire un contrefactuel sur la base de la seule année fiscale 2011⁷.

1.3 La portée et les limites de l'étude

L'étude cherche à mesurer les principaux effets financiers liés à la participation aux mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec. Les résultats présentés sont basés sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de l'étude. Bien que d'importants éléments (revenus d'emploi, montants des prestations d'assistance sociale et d'assurance-emploi, coût de la participation) proviennent de fichiers administratifs, certaines composantes de l'analyse exigent des renseignements qui n'ont pu être pris en compte (coût administratif du traitement des dossiers d'assurance-emploi ou d'assistance sociale) ou qui ne peuvent être totalement inférés à partir des données contenues dans les sondages (âge des enfants, frais de garde et type de garde, revenu du conjoint). Dans ce dernier cas, nous avons eu recours à des sources d'information complémentaires et avons été amenés à faire des hypothèses raisonnables pour pallier ces lacunes.

Sans éliminer ces lacunes, l'utilisation d'indicateurs de différences dans les différences atténue toutefois leur influence possible sur les estimations. En effet, les hypothèses formulées s'appliquent pour le calcul des impôts tant après la participation qu'avant la participation, et les impôts ont été calculés sur la base des paramètres de 2011 dans les deux cas. On peut donc considérer qu'il s'agit d'effets fixes. L'hypothèse de l'indépendance conditionnelle à des observables sur laquelle s'appuie la technique d'appariement par scores de propension peut être invalidée si des effets fixes inobservables influencent à la fois l'effet de la participation et la probabilité de participer. Pour cette raison, l'analyse de l'efficacité repose sur des indicateurs de différences dans les différences. Il est reconnu que ceux-ci permettent de contrer l'influence de tels effets fixes.

7. En procédant de la sorte, on fait implicitement l'hypothèse que les modifications aux règles fiscales des années 2008 à 2011 sont suffisamment faibles pour ne pas induire de changements importants dans les comportements sur le marché du travail. Autrement dit, les changements fiscaux sont censés ne pas avoir d'effet sur les heures de travail, sur la rémunération, et donc sur les charges fiscales. De plus, cela sous-tend que les changements observés sont dus à la participation et non pas à la fiscalité.

Par ailleurs, certaines mesures exercent une influence sur l'activité économique (subventions salariales, entreprises d'insertion, soutien au travail autonome) par la production de biens et de services. Cette activité économique n'a malheureusement pu être prise en compte dans cette étude. C'est pourquoi les résultats du présent rapport doivent être perçus comme une approximation des coûts et avantages réels des mesures, et non comme une estimation définitive.

Il importe d'ajouter que de nombreux effets liés à la participation ne peuvent être exprimés monétairement. C'est le cas notamment de tous les effets liés au bien-être individuel et à l'estime de soi. Sur ces aspects, on a pu vérifier que la participation avait un effet non négligeable (MESS, 2014). En conséquence, il faut garder à l'esprit que les résultats omettent ces aspects des calculs et sous-estiment donc les retombées⁸ liées à la participation. À titre d'exemple, on trouve dans la littérature l'observation de liens entre le sentiment de bien-être, le niveau de revenu et l'utilisation des services sociaux et de santé (Fournier, Piché et Côté, 1995), voire la diminution de la criminalité (Lyons et Walsh, Justice Policy Institute, 2010). Toutefois, aucune étude ne permet de quantifier de façon fiable ces avantages supplémentaires qui peuvent être induits par les effets nets positifs observés.

En revanche, l'analyse du présent rapport est effectuée dans un cadre dit d'« équilibre partiel » et ne tient pas compte du fait que l'entrée des participants sur le marché du travail peut avoir une incidence sur certains travailleurs et travailleuses en engendrant des effets dits de « crowding out » ou de « tassement ». Ainsi, certaines personnes peuvent se voir contraintes d'accepter des salaires plus faibles, d'autres peuvent perdre leur emploi ou encore éprouver davantage de difficultés à trouver un emploi⁹. Ces effets ne sont pas pris en compte dans l'analyse. En conséquence, certaines composantes des coûts sont elles aussi sous-estimées.

Enfin, la principale limitation de la présente étude concerne l'horizon temporel. En effet, le principal outil de mesure utilisé dans ce rapport se limite aux activités survenues dans l'année civile qui précède la participation et dans celle qui suit la participation¹⁰. Évidemment, les coûts liés aux mesures sont assumés durant les périodes de participation et post participation. Les avantages, eux, peuvent se prolonger durant plusieurs années¹¹. Les données dont nous disposons ne nous permettent donc pas d'étudier les effets de la participation au-delà de la période d'observation. Aux fins de l'analyse, nous pourrions nous inspirer de la littérature existante et supposer que les avantages se maintiennent durant un nombre quelconque d'années. Nous avons plutôt décidé de procéder différemment. Ainsi, nous calculons le nombre d'années durant lesquelles les effets doivent être observés pour permettre l'amortissement des coûts de la mesure selon différentes perspectives. Cela permet de comparer le nombre d'années requis avec les résultats de la littérature pertinente pour déterminer si un tel nombre est raisonnable ou non.

8. Nous utilisons le terme *retombées* plutôt que *avantages* pour désigner les effets liés à la participation, ceux-ci pouvant être positifs ou négatifs. Le terme *retombées* apparaît plus neutre à cet égard. Toutefois, dans la littérature, on trouve plus fréquemment le terme *avantages*.

9. Voir Lise, Seitz et Smith (2005) pour une analyse en équilibre général du PAS. L'étude montre que les effets positifs du PAS en équilibre partiel disparaissent complètement en équilibre général, c'est-à-dire lorsque tous les effets sont pris en compte.

10. Seule la période d'un an était commune à tous. Par contre, la durée postparticipation était de 17 mois en moyenne, ce qui permet d'affirmer que les effets persistent au-delà de la période minimale d'un an.

11. Voir Heckman, LaLonde et Smith (1999) pour une recension exhaustive qui montre que, dans quelques cas, des effets positifs sur l'emploi et le revenu sont mesurables sept ans après la fin de la participation.

CHAPITRE 2 LES RÉSULTATS

2.1 Les prestataires de l'assistance sociale

Le tableau 2.1.1 (pages 14 à 16), présente les effets bruts et nets des mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale sur les différentes composantes monétaires, soit : les revenus, les impôts, taxes et cotisations sociales, les taxes à la consommation (TPS et TVQ) perçues dans l'exercice d'un travail autonome, les crédits de taxes et d'impôts ainsi que les programmes de transfert.

L'évaluation des effets des mesures actives a démontré que, sur la base des données de l'Agence du revenu du Canada, presque toutes les mesures actives ont pour effet d'améliorer les revenus d'emploi des participants prestataires de l'assistance sociale. C'est le cas de la mesure Formation de la main-d'œuvre (MFOR) (4 797 \$), de la mesure Subventions salariales (SSAL) (7 063 \$), des participations multiples (MULT) (3 434 \$) et du volet Clubs de recherche d'emploi (6 876 \$) de la mesure SAE. La mesure Projets de préparation à l'emploi (PPE) présente aussi un effet positif sur les revenus d'emploi (1 450 \$) des participants, mais celui-ci n'est statistiquement significatif qu'au seuil de 10 %. En incluant les avantages sociaux, fixés à 15,09 % de la rémunération d'emploi, l'effet sur l'amélioration des revenus bruts s'établit à 5 521 \$ pour MFOR, 8 129 \$ pour SSAL, 3 952 \$ pour les participations multiples, 7 914 \$ pour le volet Clubs de recherche d'emploi et 1 669 \$ pour la mesure PPE. De fait, seule la mesure Services d'aide à l'emploi n'a pas d'effets probants sur le revenu brut des prestataires de l'assistance sociale. Il en est de même du volet Services spécialisés de cette mesure.

Comme les taxes de vente (TPS et TVQ) sont basées sur les revenus d'emploi, les mesures ayant pour effet d'augmenter les revenus font aussi en sorte que les participants paient davantage de taxes¹² indirectes liées à la consommation de biens et de services. Cet effet est statistiquement significatif pour les mesures MFOR (668 \$) et SSAL (984 \$), les participations multiples (478 \$) et le volet Clubs de recherche d'emploi (958 \$). Pour la mesure PPE, l'effet est également positif (202 \$), mais il n'est statistiquement significatif qu'au seuil de 10 %. L'effet net positif des mesures sur l'amélioration des revenus des participants a aussi parfois comme conséquence une augmentation des impôts payés par les prestataires participants. L'effet net sur les impôts provincial et fédéral est statistiquement significatif pour les mesures MFOR (249 \$ et 133 \$), SSAL (297 \$ et 189 \$) et le volet Clubs de recherche d'emploi (470 \$ et, au seuil de 10 %, 328 \$). Précisons que l'effet positif sur les revenus d'emploi peut ne pas se traduire par une hausse des impôts. Il s'agit d'une clientèle à faible revenu pour laquelle l'amélioration des revenus d'emploi est parfois contrebalancée par une diminution des paiements de transfert (assistance sociale et assurance-emploi). Rappelons aussi que les revenus présentés sont les revenus bruts d'emplois salariés ou autonomes. Par contre, aux fins de l'impôt, le revenu total (ligne 199 au provincial et ligne 150 au fédéral) est basé sur les revenus bruts d'emplois salariés et les revenus nets d'emplois autonomes.

Chez les prestataires de l'assistance sociale, la participation aux mesures a également un effet sur les différentes cotisations sociales. Comme on peut le constater, l'effet positif des mesures sur les revenus d'emploi fait généralement en sorte que ces cotisations augmentent. L'effet des mesures sur les impôts, taxes indirectes et cotisations sociales totalise 1 390 \$ pour MFOR, 2 000 \$ pour SSAL, 963 \$ pour les participations multiples et 2 026 \$ pour le volet Clubs de recherche d'emploi de la mesure SAE. Pour la mesure PPE, l'effet net est plus faible (352 \$) et n'est statistiquement significatif qu'au seuil de 10 %. La mesure Services d'aide à l'emploi et son volet Services spécialisés n'ont pas d'effets probants sur ces éléments pour les prestataires de l'assistance sociale.

12. Rappelons que nous avons considéré que les personnes à l'étude ont de faibles revenus et que, de ce fait, leur revenu supplémentaire serait utilisé pour l'achat de biens et services. Le montant associé aux taxes de vente correspond au taux de taxation en vigueur en 2011 (13,925 %) appliqué à l'amélioration du revenu d'emploi. À titre d'exemple, pour les prestataires de l'assistance sociale participant à la mesure PPE : $3\,443 \$ \times 13,925 \% = 479 \$$.

Par ailleurs, aucune mesure n'a eu un effet statistiquement significatif sur la perception des taxes (TPS et TVQ) pour le compte du gouvernement dans l'exercice d'un travail autonome, à l'exception de la mesure SSAL. Pour cette mesure, on constate que les non-participants ont davantage perçu de taxes que les participants. L'écart est relativement modeste (127 \$), mais il est statistiquement significatif.

Pour les prestataires de l'assistance sociale, la plupart des mesures ont un effet sur les crédits de taxes et d'impôts, notamment sur la prime au travail. Au total, les mesures suivantes ont un effet statistiquement significatif sur les crédits de taxes et d'impôts : PPE (288 \$), SAE (130 \$) et le volet Services spécialisés de la mesure SAE (255 \$). La mesure MFOR a elle aussi un effet (104 \$), mais celui-ci est statistiquement significatif au seuil de 10 %.

Tableau 2.1.1 – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale

	PPE			SAE			MFOR		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	3 443	1 993	1 450*	2 529	3 236	-707	7 318	2 521	4 797**
Avantages sociaux	520	301	219*	382	488	-107	1104	380	724**
Total	3 962	2 294	1 669*	2 911	3 725	-814	8 422	2 902	5 521**
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	109	95	14	218	130	88	332	83	249**
Impôt fédéral ^a	93	74	19	157	100	57	210	77	133**
Taxes de vente	479	278	202*	352	451	-98	1 019	351	668**
Cotisations au RRQ ^a	126	72	54**	139	89	50	284	98	186**
Cotisations à l'AE ^a	56	21	35**	56	29	26*	99	29	70**
Cotisations au RQAP ^a	17	9	8*	18	11	7	39	13	26**
Cotisations au RAM ^a	43	23	19	16	30	-14	80	23	57**
Total	923	571	352*	957	840	117	2 064	674	1 390**
TVQ et TVQ – autonome^a	0	81	-81	-44	218	-261	0	60	-60
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	2	-2	4	-1	-3	2	-9	0	-9
Supplément PNE ^a	5	-13	18	-30	-28	-2	-68	1	-69*
Soutien aux enfants ^a	1	-1	3	-1	-2	1	-11	0	-11
Prime au travail ^a	198	22	175**	122	28	94**	246	48	199**
PFRT ^a	68	-1	69*	26	3	23	98	64	34
Allocation de logement ^a	7	3	4*	34	16	18	-21	3	-24
Crédit impôt solidarité ^a	0	-4	5*	-16	-8	-8	-17	-4	-13
Crédit TPS ^a	13	2	11*	-1	-2	1	2	6	-4
Total	294	6	288**	133	3	130**	222	118	104*
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	397	-156	553**	160	-98	258*	333	126	207
Assistance sociale ^a	377	1147	-770*	1 714	1 420	294	3	590	-588
Total	775	992	-217*	1 874	1 322	552	336	717	-381

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

PPE : Projets de préparation à l'emploi

SAE : Services d'aide à l'emploi

MFOR : Formation de la main-d'œuvre

Tableau 2.1.1 (suite) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale

	SSAL			MULTI		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	9 403	2 340	7 063**	5 779	2 345	3 434**
Avantages sociaux	1 419	353	1 066**	872	354	518**
Total	10 822	2 693	8 129**	6 651	2 699	3 952**
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	477	179	297**	307	148	158
Impôt fédéral ^a	352	163	189**	214	133	81
Taxes de vente	1 309	326	984**	805	327	478**
Cotisations au RRQ ^a	378	119	258**	258	105	154**
Cotisations à l'AE ^a	136	36	100**	79	30	48**
Cotisations au RQAP ^a	49	14	35**	35	13	21
Cotisations au RAM ^a	168	32	137**	51	28	23
Total	2 870	869	2 000**	1 747	784	963**
TVQ et TVQ – autonome^a	-34	93	-127*	62	128	-66
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-12	-2	-9	-11	-4	-7
Supplément PNE ^a	-137	-19	-118**	-84	-20	-63
Soutien aux enfants ^a	-12	-2	-11	-11	-3	-9
Prime au travail ^a	230	30	200**	189	33	155**
PFRT ^a	53	10	42	66	78	-12
Allocation de logement ^a	-84	8	-92**	-27	8	-35
Crédit impôt solidarité ^a	-28	-10	-18*	-14	-9	-5
Crédit TPS ^a	6	2	4	0	-3	4
Total	15	16	-1	107	80	27
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	2 235	309	1 926**	573	41	532**
Assistance sociale ^a	-4 061	573	-4 633**	410	1 073	-663
Total	-1 825	882	-2 707**	983	1 114	-131

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

SSAL : Subventions salariales

MULTI : Participation à plusieurs mesures

Tableau 2.1.1 (fin) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale

	CRE			SSP		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	8 227	1 351	6 876**	4 756	3 664	1 092
Avantages sociaux	1 241	204	1 038**	718	553	165
Total	9 469	1 555	7 914**	5 474	4 217	1 257
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	434	-36	470**	159	395	-236
Impôt fédéral ^a	301	-27	328*	129	322	-192
Taxes de vente	1 146	188	958**	608	517	91
Cotisations au RRQ ^a	285	123	162**	206	148	58
Cotisations à l'AE ^a	101	45	56*	68	67	1
Cotisations au RQAP ^a	38	18	20**	27	19	9
Cotisations au RAM ^a	86	54	33	52	74	-21
Total	2 392	366	2 026**	1 278	1 310	-32
TVQ et TVQ – autonome^a	0	4	-4	0	40	-40
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-6	2	-8	-1	0	-1
Supplément PNE ^a	-74	-55	-19	-28	-18	-11
Soutien aux enfants ^a	-14	2	-16	-2	0	-2
Prime au travail ^a	243	58	185	179	16	163**
PFRT ^a	117	66	51	107	13	94*
Allocation de logement ^a	18	80	-62	92	41	51*
Crédit impôt solidarité ^a	-23	5	-28	-7	-9	2
Crédit TPS ^a	-5	25	-29	14	2	12
Total	256	183	73	332	76	255**
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	259	15	244	284	97	187
Assistance sociale ^a	2 152	3 135	-983	1 529	2 236	-707
Total	2 411	3 150	-739	1 814	2 333	-519

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

CRE : Clubs de recherche d'emploi

SSP : Services spécialisés

Pour les prestataires de l'assistance sociale, la participation aux mesures a parfois pour effet d'augmenter le recours à l'assurance-emploi et donc le montant des prestations versées. C'est le cas des mesures PPE (553 \$), SAE (258 \$, au seuil de 10 %), SSAL (1 926 \$) et des participations multiples (532 \$). En revanche, deux mesures ont pour effet de réduire le recours à l'assistance sociale et, conséquemment, les prestations versées. Ces mesures sont PPE (770 \$, au seuil de 10 %) et SSAL (4 633 \$). Au final, seules ces deux mesures, PPE (-217 \$, au seuil de 10 %) et SSAL (-2 707 \$), ont un effet statistiquement significatif sur les paiements de transfert.

Le tableau 2.1.2 présente les effets monétaires de la participation aux différentes mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale selon la perspective de l'individu, du gouvernement et de la société. On y trouve les effets nets sur les revenus bruts, sur les impôts et les taxes, sur les taxes perçues dans l'exercice d'un travail autonome, sur les crédits d'impôts ainsi que sur les paiements de transfert présentés au tableau 2.1.1. La ligne « Gain ou perte » représente la somme des éléments qui la précèdent. Pour étudier le rendement financier, la valeur actualisée des gains et des pertes est reportée selon chaque perspective sous l'hypothèse que ceux-ci se manifestent pendant cinq ans. L'actualisation est mensuelle et calculée à partir d'un taux d'intérêt annuel de 5 %.

Le coût de la mesure est le coût total moyen net. Ce coût est constitué d'une composante directe et d'une composante indirecte. La composante directe est le coût moyen net de participation. Le coût de participation correspond au coût hebdomadaire de participation à une mesure (voir tableau 1.2.2) multiplié par la durée réelle de participation des sujets à l'étude. La durée de participation est établie à partir des fichiers administratifs. Le coût moyen net de participation tient compte de la différence entre les coûts associés aux différentes participations durant la période de participation et durant l'année suivant la participation, entre les participants et les non-participants.

La composante indirecte du coût total moyen net est l'effet net sur les montants de transfert durant la participation. Il s'agit donc de la différence moyenne des paiements de transfert (assistance sociale et assurance-emploi) entre les participants et les non-participants durant la période de participation. Cette seconde composante est le résultat d'une modélisation économétrique. La somme de ces deux composantes, soit le coût moyen net de participation et les paiements de transfert, constitue le « coût total moyen net de participation » à la mesure.

Deux mesures d'efficacité, le taux de rendement et le nombre d'années pour atteindre la rentabilité, sont présentées dans les tableaux. Le taux de rendement correspond au bénéfice obtenu par le participant, le gouvernement et la société pour chaque dollar investi par le gouvernement. Ce bénéfice est calculé, pour chaque perspective, comme le gain actualisé divisé par le coût total moyen net de la mesure. Le nombre d'années pour atteindre la rentabilisation correspond au nombre d'années durant lesquelles les avantages doivent se manifester pour que la mesure soit tout juste rentable financièrement, selon la perspective du gouvernement ou de la société. Le nombre d'années ainsi déterminé peut être jugé raisonnable ou non à la lumière de la littérature pertinente¹³.

Comme on l'a vu précédemment, les mesures SSAL et PPE ont un effet net statistiquement significatif, au seuil de 10 % dans le cas de PPE, sur les paiements de transfert (assistance sociale plus assurance-emploi) pour les prestataires de l'assistance sociale. Ces mesures font en sorte que, globalement, l'individu reçoit moins de prestations gouvernementales. Du point de vue de l'individu, il s'agit d'une perte puisque cela réduit ses revenus, d'où les signes négatifs (-2 707 \$ et -217 \$). À l'inverse, du point de vue gouvernemental, il s'agit d'un gain puisque le gouvernement peut utiliser cet argent à d'autres fins, d'où les montants équivalents, mais positifs, inscrits pour le gouvernement.

La plupart des mesures ont pour effet d'augmenter les impôts, taxes indirectes et cotisations sociales payés par les participants. Du point de vue de l'individu, il s'agit donc d'une perte puisque cela diminue son revenu disponible, alors qu'à l'inverse il s'agit d'un gain pour le gouvernement puisque cela augmente ses revenus. D'où les montants négatifs inscrits pour les individus participant aux mesures PPE (-352 \$), MFOR (-1 390 \$), SSAL (-2 000 \$), aux participations multiples (-963 \$) et au volet Clubs de recherche d'emploi de la mesure SAE (-2 026 \$), et les montants équivalents, mais positifs, inscrits pour le gouvernement. Seuls la mesure Services d'aide à l'emploi et son volet Services spécialisés n'ont pas d'effets probants sur les impôts, taxes indirectes et cotisations sociales pour les prestataires de l'assistance sociale. Il est à noter que ces éléments ne présentent ni un avantage ni une perte pour la société.

13. La littérature montre que les mesures ciblées sur des clientèles spécifiques peuvent avoir des effets quantifiables plus de sept années suivant la participation. Les mesures plus générales ou moins ciblées ont généralement des effets moins durables. Voir Heckman, LaLonde et Smith (1999).

Tableau 2.1.2 – Efficience des mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale

Projets de préparation à l'emploi				Services d'aide à l'emploi			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-217*	217*	0	Paiements de transfert	552	-552	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-352*	352*	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-117	117	0
Crédits de taxes	0	-81	81	Crédits de taxes	0	-261	261
Revenus d'emploi	288**	-288**	0	Revenus d'emploi	130**	-130**	0
Gain ou perte	1 669*	0	1 669*	Gain ou perte	-814	0	-814
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	1 388*	200	1 750*	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-249	-826	-552
Coût total moyen net de participation		6 023		Coût total moyen net de participation		1 102	
Taux de rendement	1,02*	0,15	1,28*	Taux de rendement	-1,00	-3,31	-2,21
Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	3,8*	Années pour rentabilisation (5 %)			
Formation de la main-d'œuvre				Subventions salariales			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-381	381	0	Paiements de transfert	-2 707**	2 707**	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 390**	1 390**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-2 000**	2 000**	0
Crédits de taxes	0	-60	60	Crédits de taxes	0	-127*	127*
Revenus d'emploi	104*	-104*	0	Revenus d'emploi	-1	1	0
Gain ou perte	5 521**	0	5 521**	Gain ou perte	8 129**	0	8 129**
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	3 854**	1 607**	5 581**	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	3 421**	4 581**	8 257**
Coût total moyen net de participation		5 904		Coût total moyen net de participation		5 637	
Taux de rendement	2,88**	1,20**	4,17**	Taux de rendement	2,68**	3,59**	6,47**
Années pour rentabilisation (5 %)		4,0**	1,1**	Années pour rentabilisation (5 %)		1,3**	0,7**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.1.2 (suite) – Efficience des mesures actives pour les prestataires de l'assistance sociale

Soutien au travail autonome				Participations multiples			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert				Paiements de transfert	-131	131	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome				Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-963**	963**	0
Crédits de taxes				Crédits de taxes	0	-66	66
Revenus d'emploi				Revenus d'emploi	27	-27	0
Gain ou perte				Revenus d'emploi	3 952**	0	3 952**
				Gain ou perte	2 884*	1 001**	4 018**
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)				Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	12 737	4 422	17 743
Coût total moyen net de participation				Coût total moyen net de participation		7 719	
Taux de rendement				Taux de rendement	1,65*	0,57*	2,30**
Années pour rentabilisation (5 %)				Années pour rentabilisation (5 %)		9,8*	2,0**

Clubs de recherche d'emploi				Services spécialisés			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-739	739	0	Paiements de transfert	-519	519	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-2 026**	2 026**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	32	-32	0
Crédits de taxes	0	-4	4	Crédits de taxes	0	-40	40
Revenus d'emploi	73	-73	0	Revenus d'emploi	255**	-255**	0
Gain ou perte	7 914**	0	7 914**	Revenus d'emploi	1 257	0	1 257
	5 223**	2 687**	7 919**	Gain ou perte	1 026	192	1 297
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	23 064	11 865	34 968	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	4 529	849	5 727
Coût total moyen net de participation		2 852		Coût total moyen net de participation		2 326	
Taux de rendement	8,09**	4,16**	12,26**	Taux de rendement	1,95	0,36	2,46
Années pour rentabilisation (5 %)		1,1**	0,4**	Années pour rentabilisation (5 %)		20,8	1,8

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Pour les prestataires de l'assistance sociale, la participation aux mesures actives n'a généralement pas d'effet probant sur la perception des taxes (TPS et TVQ) pour le compte du gouvernement dans l'exercice d'un travail autonome, sauf la mesure SSAL (127 \$), qui a pour effet de réduire les taxes perçues de façon statistiquement significative. Il s'agit alors d'un élément négatif pour le gouvernement puisque cela diminue ses revenus, mais positif pour la société puisque ce sont les clients des sujets à l'étude exerçant un travail autonome qui, en définitive, paient ces taxes. Pour l'individu, il ne s'agit ni d'un gain ni d'une perte.

Les mesures PPE (288 \$), SAE (130 \$), MFOR (104 \$, statistiquement significatif au seuil de 10 %) et le volet Services spécialisés de la mesure SAE (255 \$) ont pour effet d'augmenter les crédits de taxes et d'impôts pour les prestataires de l'assistance sociale. Pour l'individu, c'est un élément positif puisque cela augmente son revenu disponible. Par contre, il s'agit d'un élément négatif pour le gouvernement puisque cela diminue ses revenus.

Presque toutes les mesures ont pour effet d'augmenter les revenus bruts d'emploi des prestataires de l'assistance sociale : 5 521 \$ pour MFOR, 8 129 \$ pour SSAL, 3 952 \$ pour les participations multiples et 7 914 \$ pour le volet Clubs de recherche d'emploi ainsi que, au seuil de 10 %, 1 669 \$ pour la mesure PPE. Pour l'individu, il s'agit évidemment d'un gain. Pour le gouvernement, cet effet sur les revenus d'emploi n'est ni un gain ni une perte. Pour la société, il s'agit d'un avantage, considérant notamment le fait que les individus vont consacrer ces sommes à l'acquisition de biens et de services et ainsi contribuer à l'économie collective.

Le bilan, gain ou perte, varie d'une mesure à l'autre et, pour une même mesure, selon le point de vue considéré (individu, gouvernement ou société). Ainsi, la mesure PPE se solde par des gains pour l'individu (1 388 \$) et la société (1 750 \$), statistiquement significatifs au seuil de 10 %, alors que les mesures MFOR, SSAL et le volet Clubs de recherche d'emploi se soldent par des gains statistiquement significatifs pour l'individu (3 854 \$, 3 421 \$ et 5 223 \$), le gouvernement (1 607 \$, 4 581 \$ et 2 687 \$) et la société (5 581 \$, 8 257 \$ et 7 919 \$). Les participations multiples génèrent aussi des gains pour l'individu (2 884 \$), pour le gouvernement (1 001 \$) et pour la société (4 018 \$), mais pour l'individu et le gouvernement le gain n'est statistiquement significatif qu'au seuil de 10 %.

Sous les hypothèses décrites précédemment, la mesure PPE procure à l'individu un revenu actualisé additionnel de 6 128 \$ en cinq ans et génère un gain de 7 727 \$ pour la société. Ces effets ne sont toutefois statistiquement significatifs qu'au seuil de 10 %. Aucun gain statistiquement significatif n'est observé pour le gouvernement (863 \$). Ainsi, pour les prestataires de l'assistance sociale, chaque dollar investi par le gouvernement dans la mesure PPE rapporterait, en cinq ans, 1,02 \$ (6 128 \$/6 023 \$) au participant et 1,28 \$ (7 727 \$/6 023 \$) à la société. L'investissement ne peut être rentabilisé du point de vue gouvernemental. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement. Des calculs semblables montrent qu'un dollar investi par le gouvernement dans les mesures MFOR, SSAL et le volet Clubs de recherche d'emploi engendre des gains respectifs de 2,88 \$, 2,68 \$ et 8,09 \$ pour l'individu, des gains de 1,20 \$, 3,59 \$ et 4,16 \$ pour le gouvernement, et des gains de 4,17 \$, 6,47 \$ et 12,26 \$ pour la société. Dans le cas des participations multiples, chaque dollar investi rapporte 1,65 \$ à l'individu, 0,57 \$ au gouvernement et 2,30 \$ à la société. Toutefois, les taux de rendement pour l'individu et le gouvernement sont statistiquement significatifs au seuil de 10 %. Pour cette clientèle, ces mesures sont financièrement rentables en moins de 4,0 ans (3,8 ans) du point de vue de la société.

Pour la mesure SAE, on observe plutôt une perte pour l'individu, le gouvernement et la société. Toutefois, ces pertes ne sont pas statistiquement significatives. Il en est de même des gains observés pour l'individu, le gouvernement et la société avec le volet Services spécialisés de cette mesure. On ne peut donc conclure en ce qui a trait à la rentabilité de la mesure SAE, ni à celle du volet Services spécialisés, pour cette clientèle.

2.2 Les personnes sans soutien public du revenu

Le tableau 2.2.1 (pages 22 à 24) présente les effets bruts et nets des mesures actives sur les différentes composantes monétaires des retombées considérées pour les personnes sans soutien public du revenu. L'évaluation des effets des mesures actives a démontré que, sur la base des données de l'Agence du revenu du Canada, seule la mesure Subventions salariales a un effet statistiquement significatif sur l'amélioration des revenus d'emploi (6 114 \$) des participants sans soutien public du revenu. En incluant les avantages sociaux, fixés à 15,09 % de la rémunération d'emploi, l'effet de cette mesure sur l'amélioration des revenus bruts s'établit à 7 037 \$. Comme précisé à la section précédente, il s'agit sans conteste d'un gain pour l'individu. Pour le gouvernement, il ne s'agit ni d'un gain ni d'une perte, alors que pour la société on considère qu'il s'agit d'un avantage. Cela explique l'inscription de ce montant positif pour l'individu et pour la société au tableau 2.2.2 (pages 25 et 26).

L'effet net positif sur l'amélioration des revenus des participants à la mesure SSAL fait en sorte que ces derniers paient davantage de taxes indirectes (TPS et TVQ) liées à la consommation de biens et de services (851 \$) et davantage d'impôts au provincial (692 \$) et au fédéral (516 \$). À cela s'ajoutent les différentes cotisations sociales. Pour les personnes sans soutien public du revenu, l'effet positif de la mesure SSAL sur les revenus d'emploi fait en sorte que ces cotisations augmentent, de sorte que, au total, l'effet sur les impôts, taxes indirectes et cotisations sociales totalise 2 650 \$ pour les participants à cette mesure. Au tableau 2.2.2, ce montant est inscrit comme un gain pour le gouvernement (valeur positive) puisque cela augmente ses revenus, et comme une perte pour l'individu (valeur négative) puisque cela diminue son revenu disponible.

Aucune autre mesure n'a d'effet statistiquement significatif sur les impôts, taxes et cotisations sociales pour les personnes sans soutien public du revenu. Cela n'est guère surprenant puisqu'aucune de ces mesures n'avait d'effet significatif sur leurs revenus d'emploi. Par ailleurs, aucune mesure n'a eu un effet net statistiquement significatif sur la perception des taxes (TPS et TVQ) pour le compte du gouvernement dans l'exercice d'un travail autonome.

Pour les personnes sans soutien public du revenu, la mesure SSAL a aussi un effet sur plusieurs crédits de taxes et d'impôts, notamment sur la prestation fiscale pour le revenu de travail. L'effet net de cette mesure sur les crédits de taxes et d'impôts totalise 495 \$ et est statistiquement significatif. Comme il s'agit d'une diminution des crédits, cela constitue une perte pour l'individu. Pour le gouvernement, il s'agit au contraire d'un gain, d'où les montants négatif pour l'individu et positif pour le gouvernement inscrits au tableau 2.2.2. La mesure SAE a un effet net modeste sur la prestation fiscale pour enfant (29 \$) et le soutien aux enfants (46 \$), mais n'a pas d'effet net total statistiquement significatif sur le total des crédits de taxes et d'impôts.

Pour les personnes sans soutien public du revenu, la participation à la mesure SSAL a pour effet d'augmenter le recours à l'assurance-emploi et, donc, le montant des prestations versées (1 181 \$). On note un effet similaire pour la mesure SAE (395 \$) et les participations multiples (407 \$), mais l'effet n'est statistiquement significatif qu'au seuil de 10 % pour ces deux mesures. En revanche, aucune mesure n'a d'effet net statistiquement significatif sur le recours à l'assistance sociale et, conséquemment, sur les prestations versées. Toutefois, comme l'effet mesuré est généralement négatif, au final, seule la mesure SSAL a un effet statistiquement significatif sur les paiements de transfert (1 034 \$). Ce montant s'ajoute aux revenus du participant et constitue donc un gain pour celui-ci, alors que pour le gouvernement il s'agit d'une perte, ce qui explique les montants positif pour l'individu et négatif pour le gouvernement inscrits au tableau 2.2.2.

Tableau 2.2.1 – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu

	PPE			SAE			MFOR		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	7 011	6 323	688	4 712	4 405	307	4 082	5 066	-983
Avantages sociaux	1 058	954	104	711	665	46	616	764	-148
Total	8 069	7 277	792	5 423	5 070	353	4 698	5 830	-1 132
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	471	573	-102	481	384	96	372	490	-118
Impôt fédéral ^a	330	433	-103	414	297	117	253	360	-107
Taxes de vente	976	881	96	656	613	43	568	705	-137
Cotisations au RRQ ^a	291	360	-69	255	322	-67	180	209	-29
Cotisations à l'AE ^a	76	90	-14	67	74	-8	47	41	6
Cotisations au RQAP ^a	37	44	-7	30	41	-10	23	23	0
Cotisations au RAM ^a	82	96	-14	100	81	19	64	68	-4
Total	2 264	2 476	-213	2 004	1 813	191	1 507	1 896	-389
TVQ et TVQ – autonome^a	102	13	89	-42	-73	31	60	228	-168
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	-69	-48	-21	-7	-35	29*	-77	-50	-27
Supplément PNE ^a	-55	-49	-6	-55	-48	-7	-57	-33	-24
Soutien aux enfants ^a	-74	-53	-21	4	-42	46**	-75	-56	-20
Prime au travail ^a	27	-9	36	-35	-14	-20	38	15	23
PFRT ^a	-50	-87	38	-15	-47	31	-19	-64	45
Allocation de logement ^a	19	35	-16	45	15	30	-17	20	-37
Crédit impôt solidarité ^a	-32	-29	-2	-45	-20	-25	-19	-22	3
Crédit TPS ^a	-26	-17	-9	-28	-10	-18	-17	-17	-1
Total	-260	-258	-2	-135	-202	67	-244	-206	-37
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	518	312	206	731	336	395*	484	419	65
Assistance sociale ^a	432	396	35	354	368	-14	49	158	-109
Total	950	709	242	1 085	704	382	533	577	-44

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

PPE : Projets de préparation à l'emploi

SAE : Services d'aide à l'emploi

MFOR : Formation de la main-d'œuvre

Tableau 2.2.1 (suite) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu

	SSAL			MULTI		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	12 918	6 804	6 114**	3 529	6 351	-2 822
Avantages sociaux	1 949	1 027	923**	533	958	-426
Total	14 868	7 831	7 037**	4 062	7 310	-3 248
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	1 476	784	692**	494	471	23
Impôt fédéral ^a	1 124	608	516**	408	340	68
Taxes de vente	1 799	947	851**	491	884	-393
Cotisations au RRQ ^a	764	445	320**	370	382	-12
Cotisations à l'AE ^a	208	110	98**	58	82	-24
Cotisations au RQAP ^a	92	55	37**	47	47	0
Cotisations au RAM ^a	264	127	136**	60	98	-37
Total	5 727	3 076	2 650**	1 928	2 304	-376
TVQ et TVQ – autonome^a	-121	-170	49	9	254	-246
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-135	-44	-91**	-41	-30	-12
Supplément PNE ^a	-114	-65	-49	-57	-73	17
Soutien aux enfants ^a	-137	-48	-89**	-33	-37	4
Prime au travail ^a	-61	-36	-24	-6	-14	7
PFRT ^a	-262	-129	-133**	-84	-65	-19
Allocation de logement ^a	-39	9	-48**	42	14	28
Crédit impôt solidarité ^a	-76	-47	-30	-22	-38	16
Crédit TPS ^a	-62	-31	-31*	-12	-28	16
Total	-885	-390	-495**	-214	-271	57
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	1 468	286	1 181**	781	374	407*
Assistance sociale ^a	-19	128	-147	166	395	-230
Total	1 449	415	1 034**	947	769	177

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

SSAL : Subventions salariales

MULTI : Participation à plusieurs mesures

Tableau 2.2.1 (fin) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu

	CRE			SSP		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	7 243	6 437	807	5 564	6 511	-948
Avantages sociaux	1 093	971	122	840	983	-143
Total	8 337	7 408	928	6 403	7 494	-1 091
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	702	639	63	350	585	-235
Impôt fédéral ^a	522	516	6	244	459	-215
Taxes de vente	1 009	896	112	775	907	-132
Cotisations au RRQ ^a	455	390	65	392	392	0
Cotisations à l'AE ^a	129	91	38	106	79	27
Cotisations au RQAP ^a	57	50	7	49	49	0
Cotisations au RAM ^a	135	104	31	83	102	-19
Total	3 009	2 687	322	1 999	2 574	-574
TVQ et TVQ – autonome^a	-248	33	-281	-122	123	-245
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-62	-63	1	-21	-36	15
Supplément PNE ^a	-51	-41	-11	-78	-71	-7
Soutien aux enfants ^a	-59	-74	15	-24	-45	20
Prime au travail ^a	18	-32	50	20	4	15
PFRT ^a	9	-76	85	22	-69	91
Allocation de logement ^a	2	-7	9	6	14	-8
Crédit impôt solidarité ^a	-34	-23	-11	-42	-28	-15
Crédit TPS ^a	-25	-16	-9	-39	-17	-22
Total	-202	-331	130	-157	-247	90
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	346	353	-7	455	315	140
Assistance sociale ^a	99	203	-104	311	295	16
Total	445	556	-111	767	610	157

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

CRE : Clubs de recherche d'emploi

SSP : Services spécialisés

Comme précédemment, le tableau 2.2.2 présente les effets monétaires de la participation aux différentes mesures pour les personnes sans soutien public du revenu selon la perspective de l'individu, du gouvernement et de la société. On y trouve les effets nets sur les revenus bruts, sur les impôts et les taxes, sur les taxes prélevées dans l'exercice d'un travail autonome, sur les crédits d'impôts ainsi que sur les paiements de transfert présentés au tableau 2.2.1.

Au total, seule la mesure SSAL présente un bilan statistiquement significatif selon le point de vue considéré (individu, gouvernement ou société) pour les personnes sans soutien public du revenu. Sous les hypothèses décrites précédemment, en cinq ans, la mesure SSAL procure à l'individu un revenu actualisé additionnel de 21 750 \$ et génère un gain de 30 858 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (9 542 \$). Ainsi, pour les personnes sans soutien public du revenu, chaque dollar

investi par le gouvernement dans la mesure SSAL rapporte, en cinq ans, 2,26 \$ (21 750 \$/9 622 \$) au participant et 3,21 \$ (30 858 \$/9 622 \$) à la société. Dans le cas du gouvernement, il récupère simplement sa mise puisque, au terme des cinq ans, la mesure lui rapporte 0,99 \$ (9 542 \$/9 622 \$). Pour cette clientèle, la mesure SSAL est rentable en 1,4 an du point de vue de la société.

Tableau 2.2.2 – Efficience des mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu

Projets de préparation à l'emploi				Services d'aide à l'emploi			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paievements de transfert	242	-242	0	Paievements de transfert	382	-382	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	213	-213	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-191	191	0
Crédits de taxes	0	89	-89	Crédits de taxes	0	31	-31
Revenus d'emploi	-2	2	0	Revenus d'emploi	67	-67	0
Gain ou perte	792	0	792	Gain ou perte	353	0	353
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	1 244	-362	703	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	611	-227	322
Coût total moyen net de participation		10 028		Coût total moyen net de participation		2 057	
Taux de rendement	0,55	-0,16	0,31	Taux de rendement	1,31	-0,49	0,69
Années pour rentabilisation (5 %)		—	24,8	Années pour rentabilisation (5 %)		—	7,7
Formation de la main-d'œuvre				Subventions salariales			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paievements de transfert	-44	44	0	Paievements de transfert	1 034**	-1 034**	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	389	-389	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-2 650**	2 650**	0
Crédits de taxes	0	-168	168	Crédits de taxes	0	49	-49
Revenus d'emploi	-37	37	0	Revenus d'emploi	-495**	495**	0
Gain ou perte	-1 132	0	-1 132	Gain ou perte	7 037**	0	7 037**
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-824	-476	-964	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	4 925**	2 161**	6 988**
Coût total moyen net de participation		15 544		Coût total moyen net de participation		9 622	
Taux de rendement	-0,23	-0,14	-0,27	Taux de rendement	2,26**	0,99**	3,21**
Années pour rentabilisation (5 %)		—	—	Années pour rentabilisation (5 %)		5,0**	1,4**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.2.2 (suite) – Efficience des mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu

Soutien au travail autonome				Participations multiples			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert				Paiements de transfert	177	-177	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome				Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	376	-376	0
Crédits de taxes				Crédits de taxes	0	-246	246
Revenus d'emploi				Revenus d'emploi	57	-57	0
Gain ou perte				Revenus d'emploi	-3 248	0	-3 248
				Gain ou perte	-2 638	-855	-3 002
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)				Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-11 651	-3 777	-13 259
Coût total moyen net de participation				Coût total moyen net de participation			
Taux de rendement				Taux de rendement		10 390	
Années pour rentabilisation (5 %)				Années pour rentabilisation (5 %)	-1,12	-0,36	-1,28
						—	—
Clubs de recherche d'emploi				Services spécialisés			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-111	111	0	Paiements de transfert	157	-157	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-322	322	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	574	-574	0
Crédits de taxes	0	-281	281	Crédits de taxes	0	-245	245
Revenus d'emploi	130	-130	0	Revenus d'emploi	90	-90	0
Gain ou perte	928	0	928	Gain ou perte	-1 091	0	-1 091
	625	22	1 209		-270	-1 066	-845
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	2 761	97	5 341	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-1 193	-4 708	-3 733
Coût total moyen net de participation				Coût total moyen net de participation			
Taux de rendement				Taux de rendement		2 322	
Années pour rentabilisation (5 %)				Années pour rentabilisation (5 %)	-0,51	-2,03	-1,61
						—	—

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

2.3 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Le tableau 2.3.1 (pages 28 à 30) présente les effets bruts et nets des mesures actives sur les différentes composantes monétaires des retombées considérées pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi. L'évaluation des effets des mesures actives a démontré que, sur la base des données de l'Agence du revenu du Canada, la mesure MFOR a eu un effet statistiquement significatif sur l'amélioration des revenus d'emploi (4 541 \$) des participants prestataires actifs de l'assurance-emploi. D'autres mesures présentent un écart favorable aux participants, mais statistiquement significatif au seuil de 10 %. Il s'agit des mesures PPE (2 658 \$), SSAL (3 049 \$) et du volet Clubs de recherche d'emploi de la mesure SAE (4 387 \$). En incluant les avantages sociaux, fixés à 15,09 % de la rémunération d'emploi, l'effet de ces mesures sur l'amélioration des revenus bruts s'établit à 5 226 \$, 3 059 \$, 3 509 \$ et 5 049 \$, respectivement. Comme mentionné précédemment, il s'agit de gains pour l'individu et pour la société, et ils sont inscrits comme tels au tableau 2.3.2 (pages 31 et 32).

L'effet net positif sur l'amélioration des revenus des participants à la mesure MFOR fait en sorte que ces derniers paient davantage de taxes indirectes (TPS et TVQ) liées à la consommation de biens et de services (632 \$) et davantage d'impôts au provincial (867 \$) et au fédéral (782 \$). À cela s'ajoutent les différentes cotisations sociales. L'effet positif de cette mesure sur les revenus d'emploi des prestataires de l'assurance-emploi fait en sorte que ces cotisations augmentent. Au total, l'effet sur les impôts, taxes indirectes et cotisations sociales totalise 2 642 \$ pour les participants à cette mesure. Les mesures PPE, SSAL et les Clubs de recherche d'emploi font aussi en sorte que les participants paient davantage de taxes indirectes (370 \$, 425 \$ et 611 \$, respectivement). Toutefois, seuls la mesure SSAL (717 \$) et le volet Clubs de recherche d'emploi (1 119 \$) ont un effet positif statistiquement significatif sur la hausse des impôts, taxes et cotisations sociales, mais ce, au seuil de 10 %. Pour le gouvernement, il s'agit évidemment d'un gain. Pour l'individu, il s'agit d'une perte, d'où les valeurs négatives inscrites au tableau 2.3.2.

Ajoutons que les participations multiples (-1 317 \$) et la mesure STA (-4 364 \$) ont pour effet de réduire les impôts, taxes et cotisations sociales payés par les participants. Dans le cas de la mesure STA, cette situation peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait qu'une personne exerçant un travail autonome peut déduire certaines dépenses (frais de comptabilité, frais de déplacement, etc.) liées à ses activités professionnelles et, ainsi, réduire ses impôts. La mesure SAE, considérée isolément, a pour effet de réduire les impôts, taxes et cotisations sociales payés par les participants (-1 774 \$), mais l'effet est statistiquement significatif au seuil de 10 %. Pour le gouvernement, il s'agit de pertes, d'où les valeurs négatives inscrites au tableau 2.3.2. Pour l'individu, il s'agit de gains, d'où les valeurs positives équivalentes.

Sans surprise, on constate que la mesure STA a un effet net statistiquement significatif sur la perception des taxes (TPS et TVQ) (3 574 \$) pour le compte du gouvernement dans l'exercice d'un travail autonome. Pour le gouvernement, il s'agit d'un gain. Pour la société, où se trouvent les clients de ces travailleurs et travailleuses autonomes, il s'agit d'une perte, alors que pour l'individu cela ne représente ni un gain ni une perte. Aucune autre mesure n'a d'effet probant sur cet élément pour cette clientèle.

La mesure STA a aussi des effets statistiquement significatifs sur les différents crédits de taxes et d'impôts, de sorte que les participants bénéficient d'un crédit totalisant 1 190 \$. Cela représente un gain pour l'individu et une perte pour le gouvernement (tableau 2.3.2). Aucune autre mesure n'a un effet statistiquement significatif sur l'ensemble des crédits de taxes et d'impôts.

L'évaluation des effets des mesures actives a montré que plusieurs mesures ont pour effet de réduire le recours à l'assurance-emploi par les prestataires actifs. Cela se traduit par une réduction des prestations versées pour les participants aux mesures MFOR (1 913 \$), SSAL (2 529 \$), STA (1 720 \$), ainsi qu'aux participations multiples (1 196 \$) et aux Clubs de recherche d'emploi (3 348 \$). Malgré une augmentation du versement de prestations d'assistance sociale dans certains cas, ces mesures se soldent par une diminution des paiements de transfert pour cette clientèle (1 781 \$, 2 558 \$, 1 746 \$, 876 \$ et 2 928 \$). Ces diminutions représentent évidemment des pertes pour l'individu et des gains pour le gouvernement (tableau 2.3.2).

Tableau 2.3.1 – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assurance-emploi

	PPE			SAE			MFOR		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	0	-2 658	2 658*	-7 553	-3 650	-3 903	4 751	209	4 541**
Avantages sociaux	0	-401	401*	-1 140	-551	-589	717	32	685**
Total	0	-3 059	3 059*	-8 692	-4 201	-4 492	5 467	241	5 226**
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	-195	-286	92	-678	-291	-387	957	90	867**
Impôt fédéral ^a	-147	194	-341	-545	49	-594*	798	17	782**
Taxes de vente	0	-370	370*	-1 052	-508	-543	662	29	632**
Cotisations au RRQ ^a	-18	-138	119	-288	-155	-133	156	-64	220**
Cotisations à l'AE ^a	-30	-56	27	-92	-51	-40	33	-25	58**
Cotisations au RQAP ^a	-4	-15	11	-36	-20	-16	23	-10	33**
Cotisations au RAM ^a	-16	-32	16	-81	-21	-60	17	-33	50
Total	-411	-704	294	-2 772	-998	-1 774*	2 645	3	2 642**
TVQ et TVQ – autonome^a	69	-84	154	53	16	36	156	-67	223*
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	14	3	12	13	6	7	-34	-31	-4
Supplément PNE ^a	-12	22	-34	65	146	-81	-4	23	-27
Soutien aux enfants ^a	17	8	9	6	19	-13	-31	-26	-5
Prime au travail ^a	-44	-23	-21	-32	25	-58	-47	-12	-35
PFRT ^a	-64	-24	-40	-52	-77	25	-39	-77	37
Allocation de logement ^a	-17	10	-27	50	42	9	0	-4	3
Crédit impôt solidarité ^a	-5	25	-30	33	30	4	-19	8	-27
Crédit TPS ^a	-12	21	-33	22	32	-10	-20	-2	-18
Total	-122	41	-164	105	223	-118	-195	-120	-75
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	-1 445	-1 369	-75	1 247	1 006	242	-1 347	566	-1 913**
Assistance sociale ^a	326	136	191	173	83	90	135	3	132
Total	-1 118	-1 234	115	1 420	1 088	332	-1 212	569	-1 781**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

PPE : Projets de préparation à l'emploi

SAE : Services d'aide à l'emploi

MFOR : Formation de la main-d'œuvre

Tableau 2.3.1 (suite) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assurance-emploi

	SSAL			MULTI			STA		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	2 729	-320	3 049*	-2 157	-1 825	-332	7 145	1 901	5 244
Avantages sociaux	412	-48	460*	-326	-275	-50	1 078	287	791
Total	3 141	-369	3 509*	-2 483	-2 100	-383	8 223	2 187	6 036
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	286	237	50	-640	-102	-538**	-1 927	464	-2 391**
Impôt fédéral ^a	217	145	72	-546	-81	-465**	-1 501	540	-2 041**
Taxes de vente	380	-45	425*	-300	-254	-46	995	265	730
Cotisations au RRQ ^a	87	-8	95	-209	-71	-138**	-236	64	-301**
Cotisations à l'AE ^a	41	-14	55**	-76	-29	-47*	-193	0	-193**
Cotisations au RQAP ^a	9	-3	11	-29	-10	-19**	-36	11	-47**
Cotisations au RAM ^a	28	19	9	-71	-8	-63**	-150	-28	-122**
Total	1 048	331	717*	-1 871	-555	-1 317**	-3 048	1 316	-4 364**
TVQ et TVQ – autonome^a	-86	1	-87	567	6	561	3 447	-127	3 574**
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	-31	-18	-13	24	-9	33	192	-146	338**
Supplément PNE ^a	-9	-10	2	80	12	68	196	8	188**
Soutien aux enfants ^a	-24	-17	-6	31	-6	36	195	-145	340**
Prime au travail ^a	-31	-98	68	-2	7	-9	61	-22	83**
PFRT ^a	-53	-99	46	-29	-32	3	70	-23	93**
Allocation de logement ^a	0	-31	31	48	1	47**	52	19	33*
Crédit impôt solidarité ^a	-12	-1	-11	23	13	10	64	16	48**
Crédit TPS ^a	-4	-4	0	15	5	10	82	16	67**
Total	-163	-279	116	189	-10	199	912	-278	1 190**
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	-1 181	1 348	-2 529**	-353	843	-1 196**	-3 349	-1 629	-1 720**
Assistance sociale ^a	58	87	-28	237	-82	320**	80	106	-26
Total	-1 123	1 435	-2 558**	-115	761	-876*	-3 269	-1 523	-1 746**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

SSAL : Subventions salariales

MULTI : Participation à plusieurs mesures

STA : Soutien au travail autonome

Tableau 2.3.1 (fin) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les prestataires de l'assurance-emploi

	CRE			SSP		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	1 792	-2 596	4 387*	-503	-5 059	4 556
Avantages sociaux	270	-392	662*	-76	-763	687
Total	2 062	-2 987	5 049*	-579	-5 822	5 243
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	157	-112	269	-420	-496	76
Impôt fédéral ^a	89	-30	119	-360	140	-500
Taxes de vente	249	-361	611*	-70	-704	634
Cotisations au RRQ ^a	22	-84	106	-203	-220	16
Cotisations à l'AE ^a	0	-37	37	-62	-71	8
Cotisations au RQAP ^a	3	-13	16	-26	-26	0
Cotisations au RAM ^a	-25	13	-39	-83	-35	-48*
Total	496	-623	1 119*	-1 226	-1 412	186
TVQ et TVQ – autonome^a	157	99	59	749	-79	828
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-27	-11	-16	36	-14	50
Supplément PNE ^a	45	76	-31	15	44	-29
Soutien aux enfants ^a	-12	2	-14	25	-6	31
Prime au travail ^a	-14	-34	20	-33	10	-43
PFRT ^a	2	-101	104**	13	-39	53
Allocation de logement ^a	19	13	6	52	23	29
Crédit impôt solidarité ^a	3	15	-12	22	42	-20
Crédit TPS ^a	2	11	-9	13	38	-24
Total	18	-29	47	144	98	46
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-1 403	1 944	-3 348**	-305	204	-509
Assistance sociale ^a	288	-132	420*	188	24	164
Total	-1 115	1 813	-2 928**	-116	228	-344

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

CRE : Clubs de recherche d'emploi

SSP : Services spécialisés

Le tableau 2.3.2 présente les effets monétaires de la participation aux différentes mesures pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi selon la perspective de l'individu, du gouvernement et de la société. On y trouve les effets nets sur les revenus bruts, sur les impôts et les taxes, sur les taxes prélevées dans l'exercice d'un travail autonome, sur les crédits d'impôts ainsi que sur les paiements de transfert présentés au tableau 2.3.1.

Sous les hypothèses décrites précédemment, la mesure MFOR procure en cinq ans au gouvernement un gain actualisé de 20 847 \$ et génère un gain de 22 096 \$ pour la société. Pour l'individu, le gain est plus modeste et n'est pas statistiquement significatif. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, chaque dollar investi par le gouvernement dans cette mesure rapporte en cinq ans 2,30 \$

(20 852 \$/9 063 \$) au gouvernement et 2,44 \$ (22 090 \$/9 063 \$) à la société. Pour cette clientèle, la mesure MFOR est rentable en 1,8 an du point de vue de la société.

Tableau 2.3.2 – Efficience des mesures actives pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Projets de préparation à l'emploi				Services d'aide à l'emploi			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	115	-115	0	Paiements de transfert	332	-332	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-294	294	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	1 774*	-1 774*	0
Crédits de taxes	0	154	-154	Crédits de taxes	0	36	-36
Revenus d'emploi	-164	164	0	Revenus d'emploi	-118	118	0
Gain ou perte	3 059*	0	3 059*	Gain ou perte	-4 492	0	-4 492
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	2 717*	496	2 906*	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-2 504	-1 951*	-4 528
Coût total moyen net de participation		7 856		Coût total moyen net de participation		1 033	
Taux de rendement	1,53*	0,28	1,63*	Taux de rendement	-10,70	-8,34*	-19,35
Années pour rentabilisation (5 %)		27,4	2,8*	Années pour rentabilisation (5 %)		—	—
Formation de la main-d'œuvre				Subventions salariales			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-1 781**	1 781**	0	Paiements de transfert	-2 558**	2 558**	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-2 642**	2 642**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-717*	717*	0
Crédits de taxes	0	223*	-223*	Crédits de taxes	0	-87	87
Revenus d'emploi	-75	75	0	Revenus d'emploi	116	-116	0
Gain ou perte	5 226**	0	5 226**	Gain ou perte	3 509*	0	3 509*
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	729	4 721**	5 004**	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	351	3 072**	3 596*
Coût total moyen net de participation		9 063		Coût total moyen net de participation		6 065	
Taux de rendement	0,35	2,30**	2,44**	Taux de rendement	0,26	2,24**	2,62*
Années pour rentabilisation (5 %)		2,0**	1,8**	Années pour rentabilisation (5 %)		2,1**	1,8*

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.3.2 (suite) – Efficience des mesures actives pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Soutien au travail autonome				Participations multiples			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-1 746**	1 746**	0	Paiements de transfert	-876*	876*	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	4 364**	-4 364**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	1 317**	-1 317**	0
	0	3 574**	3 574**		0	561	-561
Crédits de taxes	1 190**	-1 190**	0	Crédits de taxes	199	-199	0
Revenus d'emploi	6 036	0	6 036	Revenus d'emploi	-383	0	-383
Gain ou perte	9 844*	-234	2462	Gain ou perte	257	-78	-944
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	43 470	-1 035	10 870	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	1 134	-346	-4 168
Coût total moyen net de participation		16 438		Coût total moyen net de participation		10 089	
Taux de rendement	2,64*	-0,06	0,66	Taux de rendement	0,11	-0,03	-0,41
Années pour rentabilisation (5 %)		—	8,2	Années pour rentabilisation (5 %)		—	—
Clubs de recherche d'emploi				Services spécialisés			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-2 928**	2 928**	0	Paiements de transfert	-344	344	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 119*	1 119*	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-186	186	0
	0	59	-59		0	828	-828
Crédits de taxes	47	-47	0	Crédits de taxes	46	-46	0
Revenus d'emploi	5 049*	0	5 049*	Revenus d'emploi	5 243	0	5 243
Gain ou perte	1 049	4 059**	4 990*	Gain ou perte	4 759	1 312	4 415
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	4 633	17 923	22 038	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	21 015	5 794	19 498
Coût total moyen net de participation		2 925		Coût total moyen net de participation		1 686	
Taux de rendement	1,58	6,13**	7,53*	Taux de rendement	12,47	3,44	11,57
Années pour rentabilisation (5 %)		0,7**	0,6*	Années pour rentabilisation (5 %)		1,3	0,4

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

En ce qui concerne les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les mesures PPE et SSAL ainsi que les Clubs de recherche d'emploi procurent à la société un gain actualisé (en cinq ans, 12 832 \$, 15 881 \$ et

22 038 \$, respectivement). Toutefois, ces gains ne sont statistiquement significatifs qu'au seuil de 10 %. Pour la société, ces mesures seraient rentables en 2,8, 1,8 et 0,6 ans, respectivement. Ajoutons que la mesure SSAL et les Clubs de recherche d'emploi procurent au gouvernement un gain actualisé statistiquement significatif de 13 565 \$ et 17 923 \$, respectivement. Pour chaque dollar investi par le gouvernement, ces mesures lui rapportent 2,24 \$ et 6,13 \$, respectivement.

Pour les autres mesures à l'étude, les gains ou pertes observés, selon les différents points de vue, ne sont pas statistiquement significatifs. On ne peut donc pas conclure quant à leur rentabilité pour cette clientèle.

2.4 Les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles

Le tableau 2.4.1 (pages 34 à 36) présente les effets bruts et nets des mesures actives sur les différentes composantes monétaires des retombées considérées pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles. L'évaluation des effets des mesures actives a démontré que, sur la base des données de l'Agence du revenu du Canada (ARC), les mesures MFOR et STA ont eu un effet statistiquement significatif sur l'amélioration des revenus bruts d'emploi (4 905 \$ et 10 308 \$, respectivement) des participants anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles. D'autres mesures présentent elles aussi un écart favorable aux participants, mais statistiquement significatif au seuil de 10 %. Il s'agit de la mesure SSAL (2 460 \$) et du volet Clubs de recherche d'emploi de la mesure SAE (3 540 \$). En incluant les avantages sociaux, fixés à 15,09 % de la rémunération d'emploi, l'effet de ces mesures sur l'amélioration des revenus bruts s'établit à 5 645 \$, 11 863 \$, 2 831 \$ et 4 074 \$, respectivement. Comme mentionné précédemment, ces effets constituent des gains pour l'individu et pour la société, et ils sont inscrits comme tels au tableau 2.4.2 (pages 38 et 39).

L'effet net positif sur l'amélioration des revenus des participants aux mesures MFOR et STA fait en sorte que ces derniers paient davantage de taxes indirectes (TPS et TVQ) liées à la consommation de biens et de services (683 \$ et 1 435 \$, respectivement). Les participants à MFOR paient aussi davantage d'impôts au provincial (646 \$) et au fédéral (464 \$), ce qui n'est pas le cas des participants à STA, lesquels, au contraire, en paient moins (-746 \$ et -527 \$). Rappelons que les personnes exerçant un travail autonome peuvent déduire des dépenses liées à l'exercice de leur profession et que, aux fins de l'impôt, le calcul du revenu total a été effectué, comme il se doit, à partir du revenu net d'emploi autonome déclaré à l'ARC.

Aux impôts et taxes s'ajoutent les différentes cotisations sociales. L'effet positif de la mesure MFOR sur les revenus d'emploi des anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles fait en sorte que ces cotisations augmentent, alors que pour STA ces cotisations diminuent parfois. Au total, l'effet sur les impôts, taxes indirectes et cotisations sociales totalise 2 109 \$ pour les participants à MFOR. Pour STA, les effets sur les impôts et les cotisations sociales annulent l'effet sur les taxes de vente, de sorte que, au total, l'effet ne diffère pas de zéro (-27) d'un point de vue statistique. L'effet de la mesure MFOR sur les impôts, taxes et cotisations sociales représente une perte pour l'individu et un gain pour le gouvernement (tableau 2.4.2).

Pour la mesure SSAL et les Clubs de recherche d'emploi, l'effet sur les revenus d'emploi fait aussi en sorte que les participants paient davantage de taxes indirectes (343 \$ et 493 \$, respectivement), mais, encore une fois, ces effets ne sont statistiquement significatifs qu'au seuil de 10 %. Les Clubs de recherche d'emploi font aussi en sorte que les participants paient significativement plus d'impôts, de taxes et de cotisations sociales (1 950 \$). Pour la mesure SSAL, l'effet est moins important (635 \$) et n'est statistiquement significatif qu'au seuil de 10 %. Ces montants sont inscrits comme des pertes pour l'individu et comme des gains pour le gouvernement (tableau 2.4.2). Aucune autre mesure n'a d'effet statistiquement significatif sur ces éléments.

Sans surprise, on constate que la mesure STA a pour effet d'augmenter de façon statistiquement significative la perception des taxes (TPS et TVQ) (2 222 \$) pour le compte du gouvernement dans l'exercice d'un travail autonome. Ce montant est donc inscrit comme un gain pour le gouvernement et comme une perte pour la société (tableau 2.4.2). Rappelons que pour l'individu cela ne représente ni un gain ni une perte. La mesure SSAL, qui favorise l'occupation d'un emploi salarié, a l'effet opposé pour les

anciens prestataires admissibles (-259 \$). Ce montant est donc inscrit comme une perte pour le gouvernement et comme un gain pour la société.

Tableau 2.4.1 – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les anciens prestataires admissibles au compte de l'assurance-emploi

	PPE			SAE			MFOR		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	4 676	4 013	663	5 362	3 973	1 390	10 608	5 703	4 905**
Avantages sociaux	706	606	100	809	599	210	1 601	861	740**
Total	5 382	4 619	763	6 171	4 572	1 599	12 208	6 563	5 645**
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	254	256	-2	412	432	-20	1 175	529	646**
Impôt fédéral ^a	158	158	0	294	253	40	844	379	464**
Taxes de vente	651	559	92	747	553	194	1 477	794	683**
Cotisations au RRQ ^a	183	137	46	245	152	94*	386	213	173**
Cotisations à l'AE ^a	54	32	22	81	38	43**	109	51	59**
Cotisations au RQAP ^a	21	14	7	27	17	10	48	24	25**
Cotisations au RAM ^a	41	15	25	70	20	50*	85	25	60
Total	1 361	1 170	191	1 876	1 465	411	4 124	2 015	2 109**
TVQ et TVQ – autonome^a	39	183	-144	-87	51	-138	36	151	-114
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	-15	-5	-10	-37	-21	-17	-82	-39	-43
Supplément PNE ^a	-24	7	-31	-103	8	-110**	-80	10	-91
Soutien aux enfants ^a	-15	-5	-10	-27	-17	-10	-82	-37	-44
Prime au travail ^a	7	-10	17	8	-25	33	31	-23	54
PFRT ^a	22	-15	36	13	-24	38	-5	33	-38
Allocation de logement ^a	-7	-11	4	-10	1	-11	-59	18	-77**
Crédit impôt solidarité ^a	-5	-12	6	-28	-18	-9	-43	-20	-23
Crédit TPS ^a	5	-15	20**	-26	-25	-2	-36	-34	-2
Total	-33	-64	32	-210	-121	-89*	-355	-93	-262*
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	-2 338	-2 412	74	-2 107	-3 123	1 015**	-1 564	-3 195	1 631**
Assistance sociale ^a	777	1 145	-368	657	1 055	-398	351	575	-224
Total	-1 561	-1 268	-293	-1 450	-2 068	617*	-1 213	-2 620	1 407**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

PPE : Projets de préparation à l'emploi

SAE : Services d'aide à l'emploi

MFOR : Formation de la main-d'œuvre

Tableau 2.4.1 (suite) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les anciens prestataires admissibles au compte de l'assurance-emploi

	SSAL			MULTI			STA		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	8 686	6 226	2 460*	5 093	4 190	903	17 757	7 449	10 308**
Avantages sociaux	1 311	940	371*	769	632	136	2 680	1 124	1 555**
Total	9 997	7 166	2 831*	5 862	4 823	1 039	20 437	8 573	11 863**
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	710	731	-20	396	422	-26	-178	568	-746**
Impôt fédéral ^a	551	516	35	269	266	2	-127	401	-527**
Taxes de vente	1 210	867	343*	709	584	126	2 473	1 037	1 435**
Cotisations au RRQ ^a	344	223	120**	192	147	45	212	230	-18
Cotisations à l'AE ^a	118	58	60**	61	36	25*	-44	50	-94**
Cotisations au RQAP ^a	41	26	16	22	16	7	22	26	-4
Cotisations au RAM ^a	122	40	82**	59	35	24	-35	38	-73**
Total	3 096	2 461	635*	1 709	1 506	203	2 323	2 350	-27
TVQ et TVQ – autonome^a	-49	210	-259**	46	143	-97	2 600	378	2 222**
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	-32	-48	16	-34	-22	-12	-10	-5	-6
Supplément PNE ^a	-51	-31	-20	-36	-19	-16	122	-34	156**
Soutien aux enfants ^a	-38	-45	7	-30	-21	-9	-22	-2	-20
Prime au travail ^a	52	-40	92*	-23	-47	23	-14	-64	50
PFRT ^a	27	-32	59	-17	-56	39	12	-29	41
Allocation de logement ^a	-38	-19	-18	-30	-9	-21	17	-33	50**
Crédit impôt solidarité ^a	-34	-27	-7	-17	-17	0	9	-29	38**
Crédit TPS ^a	-12	-29	17	-12	-20	8	10	-35	45**
Total	-126	-272	146	-199	-212	13	124	-230	354**
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	-1 285	-2 148	864*	-1 055	-2 305	1 251**	-2 753	-3 537	784
Assistance sociale ^a	-364	585	-949**	193	1 092	-899**	153	-80	233
Total	-1 648	-1 563	-86	-862	-1 213	352	-2 600	-3 617	1 017

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

SSAL : Subventions salariales

MULTI : Participation à plusieurs mesures

STA : Soutien au travail autonome

Tableau 2.4.1 (fin) – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert selon le type de mesures actives pour les anciens prestataires admissibles au compte de l'assurance-emploi

	CRE			SSP		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	9 902	6 362	3 540*	5 994	5 157	837
Avantages sociaux	1 494	960	534*	904	778	126
Total	11 396	7 322	4 074*	6 898	5 935	964
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	986	360	626**	653	421	232
Impôt fédéral ^a	694	236	458**	489	273	216
Taxes de vente	1 379	886	493*	835	718	117
Cotisations au RRQ ^a	421	198	223**	212	174	39
Cotisations à l'AE ^a	123	52	72**	64	46	18
Cotisations au RQAP ^a	48	21	27**	26	19	7
Cotisations au RAM ^a	74	23	51*	37	27	11
Total	3 725	1 775	1 950**	2 318	1 678	639
TVQ et TVQ – autonome^a	0	246	-246	-35	171	-206*
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-103	-11	-92**	-47	-19	-28
Supplément PNE ^a	-58	7	-65	19	-13	32
Soutien aux enfants ^a	-106	-3	-103**	-44	-16	-28
Prime au travail ^a	-33	25	-58	59	-3	62
PFRT ^a	-60	-9	-51	-33	-25	-8
Allocation de logement ^a	-17	2	-19	-19	-13	-7
Crédit impôt solidarité ^a	-25	-14	-11	-10	-14	4
Crédit TPS ^a	-23	-10	-13	-3	-19	15
Total	-425	-13	-412**	-77	-121	44
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-2 405	-3 749	1 344**	-2 170	-3 002	832*
Assistance sociale ^a	1 082	1 301	-219	806	1 027	-221
Total	-1 323	-2 448	1 125*	-1 364	-1 976	612

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

CRE : Clubs de recherche d'emploi

SSP : Services spécialisés

La mesure STA a aussi des effets statistiquement significatifs sur les différents crédits de taxes et d'impôts, de sorte que les participants bénéficient d'un crédit supplémentaire totalisant 354 \$. Ce montant est donc inscrit au tableau 2.4.2 comme un gain pour l'individu et comme une perte pour le gouvernement. Les Clubs de recherche d'emploi ont plutôt l'effet opposé (diminution de 412 \$). Les mesures SAE et MFOR montrent elles aussi une diminution des crédits de taxes et d'impôts (89 \$ et 262 \$), mais ces effets ne sont statistiquement significatifs qu'au seuil de 10 %. Ces différents montants sont tout de même inscrits au tableau 2.4.2 comme des pertes pour l'individu et comme des gains pour le gouvernement.

L'évaluation des effets des mesures actives a montré que certaines mesures ont pour effet d'augmenter le recours à l'assurance-emploi par les anciens prestataires admissibles. Cela se traduit par une

augmentation des prestations versées pour les participants aux mesures SAE (1 015 \$), MFOR (1 631 \$) ainsi qu'aux participations multiples (1 251 \$) et aux Clubs de recherche d'emploi (1 344 \$). Un effet similaire, mais uniquement significatif au seuil de 10 %, est observé pour les mesures SSAL (864 \$) et le volet Services spécialisés de la mesure SAE (832 \$). Pour les participants à la mesure SSAL et aux participations multiples, cet effet s'accompagne d'une diminution des prestations versées d'assistance sociale (949 \$ et 899 \$). Au total, seule la mesure MFOR a un effet statistiquement significatif sur les paiements de transfert (1 407 \$). La mesure SAE et les Clubs de recherche d'emploi ont des effets similaires (617 \$ et 1 125 \$), mais statistiquement significatifs au seuil de 10 %. Pour l'individu, il s'agit de revenus supplémentaires, et ces montants sont donc inscrits comme des gains au tableau 2.4.2. À l'inverse, ils sont inscrits comme des pertes pour le gouvernement.

Le tableau 2.4.2 présente les effets monétaires de la participation aux différentes mesures pour les anciens prestataires admissibles selon la perspective de l'individu, du gouvernement et de la société. On y trouve les effets nets sur les revenus bruts, sur les impôts et les taxes, sur les taxes prélevées dans l'exercice d'un travail autonome, sur les crédits d'impôts ainsi que sur les paiements de transfert présentés au tableau 2.4.1.

Sous les hypothèses décrites précédemment, les mesures MFOR et STA procurent en cinq ans à l'individu un revenu actualisé additionnel de 20 671 \$ et 58 562 \$, respectivement, et à la société un gain de 25 433 \$ et 42 575 \$, respectivement. Aucun gain statistiquement significatif n'est observé pour le gouvernement. Ainsi, pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles, chaque dollar investi par le gouvernement dans ces mesures rapporte en cinq ans 1,43 \$ (20 671 \$/14 456 \$) et 3,00 \$ (58 562 \$/19 513 \$) à l'individu, et 1,76 \$ (25 433 \$/14 456 \$) et 2,18 \$ (42 575 \$/19 513 \$) à la société. L'investissement ne peut être rentabilisé du point de vue gouvernemental. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement. Pour cette clientèle, la mesure MFOR est rentable en 2,7 ans du point de vue de la société, et la mesure STA, en 2,1 ans.

Des calculs semblables montrent qu'un dollar investi par le gouvernement dans la mesure SSAL et le volet Clubs de recherche d'emploi engendrerait vraisemblablement des gains respectifs de 1,28 \$ et 4,30 \$ pour l'individu, et de 1,75 \$ et 6,55 \$ pour la société. Les Clubs de recherche d'emploi rapporteraient aussi 1,50 \$ au gouvernement pour chaque dollar investi. Ces gains ne sont toutefois statistiquement significatifs qu'au seuil de 10 %. Pour cette clientèle, ces mesures seraient financièrement rentables en moins de 3,0 ans (2,7 ans) du point de vue de la société. La rentabilité des autres mesures à l'étude n'a toutefois pas pu être démontrée pour cette clientèle.

En ce qui a trait aux autres mesures actives à l'étude, les gains ou pertes observés selon les différentes perspectives ne sont pas statistiquement significatifs. On ne peut donc pas conclure quant à leur rentabilité pour cette clientèle.

Tableau 2.4.2 – Efficience des mesures actives pour les anciens prestataires admissibles au compte de l'assurance-emploi

Projets de préparation à l'emploi				Services d'aide à l'emploi			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-293	293	0	Paiements de transfert	617*	-617*	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-191	191	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-411	411	0
	0	-144	144		0	-138	138
Crédits de taxes	32	-32	0	Crédits de taxes	-89*	89*	0
Revenus d'emploi	763	0	763	Revenus d'emploi	1 599	0	1 599
Gain ou perte	310	309	907	Gain ou perte	1 717	-256	1 737
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	1 368	1 365	4 005	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	7 583	-1 129	7 672
Coût total moyen net de participation		9 012		Coût total moyen net de participation		1 762	
Taux de rendement	0,15	0,15	0,44	Taux de rendement	4,30	-0,64	4,35
Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	14,6	Années pour rentabilisation (5 %)		—	1,0
Formation de la main-d'œuvre				Subventions salariales			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	1 407**	-1 407**	0	Paiements de transfert	-86	86	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-2 109**	2 109**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-635*	635*	0
	0	-114	114		0	-259**	259**
Crédits de taxes	-262*	262*	0	Crédits de taxes	146	-146	0
Revenus d'emploi	5 645**	0	5 645**	Revenus d'emploi	2 831*	0	2 831*
Gain ou perte	4 681**	850	5 759**	Gain ou perte	2 257*	316	3 090*
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	20 671	3 754	25 433	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	9 966	1 393	13 644
Coût total moyen net de participation		14 456		Coût total moyen net de participation		7 803	
Taux de rendement	1,43**	0,26	1,76**	Taux de rendement	1,28*	0,18	1,75*
Années pour rentabilisation (5 %)		31,8	2,7**	Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	2,7*

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.4.2 (suite) – Efficience des mesures actives pour les anciens prestataires admissibles au compte de l'assurance-emploi

Soutien au travail autonome				Participations multiples			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	1 017	-1 017	0	Paiements de transfert	352	-352	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	27	-27	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-203	203	0
Crédits de taxes	0	2 222**	-2 222**	Crédits de taxes	0	-97	97
Revenus d'emploi	354**	-354**	0	Revenus d'emploi	13	-13	0
Gain ou perte	11 863**	0	11 863**	Gain ou perte	1 039	0	1 039
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	13 261**	824	9 641**	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	1 200	-258	1 136
Coût total moyen net de participation		19 513		Coût total moyen net de participation		11 441	
Taux de rendement	3,00**	0,19	2,18**	Taux de rendement	0,46	-0,10	0,44
Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	2,1**	Années pour rentabilisation (5 %)		—	15,0

Clubs de recherche d'emploi				Services spécialisés			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	1 125*	-1 125*	0	Paiements de transfert	612	-612	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 950**	1 950**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-639	639	0
Crédits de taxes	0	-246	246	Crédits de taxes	0	-206*	206*
Revenus d'emploi	-412**	412**	0	Revenus d'emploi	44	-44	0
Gain ou perte	4 074*	0	4 074*	Gain ou perte	964	0	964
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	2 837*	991*	4 320*	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	980	-223	1 170
Coût total moyen net de participation		2 910		Coût total moyen net de participation		2 944	
Taux de rendement	4,30*	1,50*	6,55*	Taux de rendement	1,47	-0,33	1,76
Années pour rentabilisation (5 %)		3,2*	0,7*	Années pour rentabilisation (5 %)		—	2,7

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

2.5 Les clientèles spécifiques

Dans cette section, les prestataires de l'assistance sociale, les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les anciens prestataires admissibles et les personnes sans soutien public du revenu sont considérés comme des collectifs homogènes, et l'analyse porte sur des groupes particuliers à l'intérieur de chacun de ces collectifs. On cherche à déterminer l'efficacité des mesures actives sur des strates démographiques définies par le sexe, par l'âge et par le lieu de naissance. On s'intéresse aussi à la comparaison des participations complétées et non complétées. L'analyse porte sur l'ensemble des mesures PPE, SAE, MFOR, SSAL, STA et les participations multiples, et non sur chacune des mesures considérées isolément. Par souci de simplification, les tableaux présentant le détail des effets bruts et nets des mesures actives (tableaux 2.5.1.1 à 2.5.4.1) sur les différentes composantes monétaires des retombées considérées pour les différentes clientèles spécifiques ont été regroupés en annexe. Seuls les tableaux présentant les gains, ou pertes, la valeur actualisée, le coût net ainsi que les taux de rendement et les années pour la rentabilisation sont présentés et commentés.

2.5.1 Comparaison selon le sexe

Les prestataires de l'assistance sociale

Pour les femmes prestataires de l'assistance sociale, sous les hypothèses décrites précédemment, la participation à l'une des mesures actives procure en cinq ans à la participante un revenu actualisé additionnel de 20 209 \$ et à la société un gain de 23 883 \$ (tableau 2.5.1.2). Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (4 765 \$). Chez les hommes, la participation procure à l'individu, en cinq ans, un revenu actualisé additionnel de 6 805 \$, et génère un gain de 9 308 \$ pour le gouvernement et un gain de 17 170 \$ pour la société. Pour les prestataires de l'assistance sociale, chaque dollar investi par le gouvernement dans les mesures actives rapporte 3,35 \$ (20 210 \$/6 030 \$) aux femmes participantes, 1,30 \$ (6 805 \$/5 240 \$) aux hommes et plus de 3,00 \$ à la société (3,96 \$ dans le cas des femmes et 3,28 \$ dans le cas des hommes). Pour le gouvernement, chaque dollar investi rapporte en cinq ans 0,79 \$ pour les femmes et 1,78 \$ pour les hommes. Pour cette clientèle, les mesures sont rentables en moins de 2,0 ans du point de vue de la société (1,1 an pour les femmes et 1,3 an pour les hommes). Du point de vue gouvernemental, la participation est plus rapidement rentabilisée pour les hommes (2,7 ans contre 6,5 ans pour les femmes). Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement.

Les personnes sans soutien public du revenu

Pour cette clientèle, on note que la participation à l'une des mesures actives a peu d'effets statistiquement significatifs sur les différentes composantes monétaires. Le seul élément notable est une légère augmentation des paiements de transfert chez les hommes. En l'absence d'effets statistiquement significatifs, il n'est pas possible de conclure quant à la rentabilité des mesures pour les personnes, hommes et femmes, sans soutien public du revenu.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Pour cette clientèle, la participation à l'une des mesures actives a un effet statistiquement significatif uniquement sur les taxes à la consommation (TPS/TVQ) perçues par les personnes exerçant un travail autonome. Bien que, pour chaque dollar investi par le gouvernement, on note des taux de rendement positifs du point de vue de l'individu et de la société pour les femmes (1,34 \$ et 0,86 \$) et les hommes (2,04 \$ et 1,23 \$), l'absence de gains statistiquement significatifs nous empêche de conclure quant à la rentabilité des mesures pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Tableau 2.5.1.2 – Efficience des mesures actives selon le sexe

Prestataires de l'assistance sociale							
Femmes				Hommes			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	149	-149	0	Paiements de transfert	-1 456**	1 456**	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 171**	1 171**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-877**	877**	0
Crédits de taxes	0	123	-123	Crédits de taxes	0	-120	120
Revenus d'emploi	67	-67	0	Revenus d'emploi	105**	-105**	0
	5 532**	0	5 532**		3 769**	0	3 769**
Gain ou perte	4 576**	1 079**	5 408**	Gain ou perte	1 541**	2 108**	3 888**
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	20 209	4 765	23 883	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	6 805	9 308	17 170
Coût total moyen net de participation		6 030		Coût total moyen net de participation		5 240	
Taux de rendement	3,35**	0,79**	3,96**	Taux de rendement	1,30**	1,78**	3,28**
Années pour rentabilisation (5 %)		6,5**	1,1**	Années pour rentabilisation (5 %)		2,7**	1,3**

Personnes sans soutien public du revenu							
Femmes				Hommes			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	160	-160	0	Paiements de transfert	736**	-736**	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-704	704	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-284	284	0
Crédits de taxes	0	-35	35	Crédits de taxes	0	927	-927
Revenus d'emploi	-15	15	0	Revenus d'emploi	-48	48	0
	2 112	0	2 112		5 016	0	5 016
Gain ou perte	1 552	525	2 146	Gain ou perte	5 419	523	4 089
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	6 855	2 318	9 478	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	23 932	2 310	18 058
Coût total moyen net de participation		9 977		Coût total moyen net de participation		9 903	
Taux de rendement	0,69	0,23	0,95	Taux de rendement	2,42	0,23	1,82
Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	5,3	Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	2,6

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.5.1.2 (suite) – Efficience des mesures actives selon le sexe

Prestataires actifs de l'assurance-emploi							
Femmes				Hommes			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-755	755	0	Paiements de transfert	-754	754	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	753	-753	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	745	-745	0
	0	758**	-758**		0	1 080**	-1 080**
Crédits de taxes	142	-142	0	Crédits de taxes	216	-216	0
Revenus d'emploi	2 360	0	2 360	Revenus d'emploi	3 023	0	3 023
Gain ou perte	2 499	619	1 601	Gain ou perte	3 229	874	1 943
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	11 038	2 732	7 071	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	14 257	3 861	8 578
Coût total moyen net de participation		8 229		Coût total moyen net de participation		6 991	
Taux de rendement	1,34	0,33	0,86	Taux de rendement	2,04	0,55	1,23
Années pour rentabilisation (5 %)		21,8	5,9	Années pour rentabilisation (5 %)		10,3	3,9

Anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles							
Femmes				Hommes			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	682*	-682*	0	Paiements de transfert	-33	33	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-319	319	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-941**	941**	0
	0	14	-14		0	362*	-362*
Crédits de taxes	28	-28	0	Crédits de taxes	-36	36	0
Revenus d'emploi	1 942	0	1 942	Revenus d'emploi	5 071**	0	5 071**
Gain ou perte	2 332	-377	1 928	Gain ou perte	4 061**	1 372**	4 709**
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	10 300	-1 665	8 515	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	17 932	6 060	20 797
Coût total moyen net de participation		9 977		Coût total moyen net de participation		13 503	
Taux de rendement	1,03	-0,17	0,85	Taux de rendement	1,33**	0,45**	1,54**
Années pour rentabilisation (5 %)		—	5,9	Années pour rentabilisation (5 %)		14,3**	3,1**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles

Pour les femmes, la participation à l'une des mesures actives a un effet statistiquement significatif uniquement sur les paiements de transfert (682 \$), et ce, au seuil de 10 %. Les gains ou pertes observés pour l'individu, le gouvernement ou la société ne sont pas statistiquement significatifs. Pour les femmes, on ne peut donc pas conclure quant à la rentabilité de la participation.

Pour les hommes, la participation a pour effet d'augmenter les revenus d'emploi (5 071 \$), les taxes de vente perçues dans l'exercice d'un travail autonome (362 \$) ainsi que les taxes et impôts payés par les participants (941 \$). Sous les hypothèses décrites précédemment, la participation à l'une des mesures actives procure, en cinq ans, un revenu actualisé additionnel de 17 932 \$ au participant et génère un gain de 20 797 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (6 060 \$). Chaque dollar investi par le gouvernement dans les mesures actives rapporte 1,33 \$ (17 932 \$/13 503 \$) à l'individu et 1,54 \$ (20 797 \$/13 503 \$) à la société. Pour le gouvernement, chaque dollar investi lui rapporte 0,45 \$ en cinq ans. Pour les hommes anciens prestataires admissibles, les mesures sont rentables en 3,1 ans du point de vue de la société. Du point de vue gouvernemental, la participation ne peut être rentabilisée dans un horizon raisonnable. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement.

2.5.2 Comparaison selon l'âge

Les prestataires de l'assistance sociale

Pour tous les groupes d'âge, soit les moins de 30 ans, les 30 à 44 ans et les 45 ans et plus, la participation à l'une des mesures actives a pour effet d'augmenter les revenus d'emploi des participants (6 639 \$, 3 923 \$ et 2 845 \$, respectivement). La hausse des revenus s'accompagne d'une hausse statistiquement significative des taxes et impôts payés par les participants pour les moins de 30 ans (1 294 \$) et, au seuil de 10 %, pour les 45 ans et plus (689 \$). Pour les 30 à 44 ans, on note une diminution des paiements de transfert (1 320 \$).

Pour les moins de 30 ans, la participation procure en cinq ans un revenu actualisé additionnel de 24 119 \$ à l'individu et génère un gain de 28 433 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (6 081 \$). Pour les 30 à 44 ans, la participation génère, en cinq ans, un gain de 8 536 \$ pour le gouvernement et un gain de 17 787 \$ pour la société et, statistiquement significatif au seuil de 10 %, un revenu actualisé additionnel de 8 323 \$ pour l'individu. Pour les prestataires âgés de 45 ans et plus, la participation procure en cinq ans un revenu actualisé additionnel de 13 150 \$ à l'individu et génère un gain de 12 562 \$ pour la société, mais ne génère aucun gain pour le gouvernement.

Pour les moins de 30 ans, chaque dollar investi par le gouvernement dans les mesures actives rapporte, en cinq ans, 5,13 \$ (24 119 \$/4 698 \$) à l'individu, 1,29 \$ (6 081 \$/4 698 \$) au gouvernement et 6,05 \$ (28 433 \$/4 698 \$) à la société. Pour les prestataires âgés de 30 à 44 ans, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte, en cinq ans, 1,44 \$ à l'individu, 1,48 \$ au gouvernement et 3,08 \$ à la société. Pour les prestataires âgés de 45 ans et plus, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte, en cinq ans, 2,26 \$ à l'individu et 2,16 \$ à la société. Du point de vue de la société, les mesures sont rentables en 2,0 ans ou moins, quel que soit le groupe d'âge considéré. Pour les participants âgés de 45 ans et plus, la rentabilité n'est pas démontrée du point de vue gouvernemental. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement.

Tableau 2.5.2.2 – Efficience des mesures actives selon l'âge

Prestataires de l'assistance sociale									
	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	Perspective			Perspective			Perspective		
	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société
Revenus									
Paiements de transfert	42	-42	0	-1 320**	1 320**	0	665	-665	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 294**	1 294**	0	-911*	911*	0	-689*	689*	0
Crédits de taxes	0	200	-200	0	-105	105	0	0	0
Revenus d'emploi	75	-75	0	193	-193	0	157	-157	0
	6 639**	0	6 639**	3 923**	0	3 923**	2 845**	0	2 845**
Gain ou perte	5 462**	1 377**	6 439**	1 885*	1 933**	4 028**	2 978**	-133	2 845**
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	24 119	6 081	28 433	8 323	8 536	17 787	13 150	-588	12 562
Coût total moyen net de participation		4 698			5 771			5 808	
Taux de rendement	5,13**	1,29**	6,05**	1,44*	1,48**	3,08**	2,26**	-0,10	2,16**
Années pour rentabilisation (5 %)		3,7**	0,7**		3,2**	1,5**		—	2,2**

Personnes sans soutien public du revenu									
	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	Perspective			Perspective			Perspective		
	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société
Revenus									
Paiements de transfert	800**	-800**	0	-309	309	0	77	-77	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 136**	1 136**	0	212	-212	0	-1 169	1 169	0
Crédits de taxes	0	203**	-203**	0	280*	-280*	0	-256	256
Revenus d'emploi	-173	173	0	2	-2	0	58	-58	0
	4 235**	0	4 235**	-241	0	-241	4 120	0	4 120
Gain ou perte	3 726**	712*	4 032**	-336	375	-521	3 087	777	4 377
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	16 455	3 146	17 804	-1 484	1 654	-2 301	13 631	3 433	19 327
Coût total moyen net de participation		10 836			10 103			7 263	
Taux de rendement	1,52**	0,29*	1,64**	-0,15	0,16	-0,23	1,88	0,47	2,66
Années pour rentabilisation (5 %)		28,4*	2,8**		Inf.	—		13,1	1,7

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.5.2.2 (suite) – Efficience des mesures actives selon l'âge

Prestataires actifs de l'assurance-emploi									
	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	Perspective			Perspective			Perspective		
	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société
Revenus									
Paiements de transfert	-137	137	0	-2 737**	2 737**	0	-1 033	1 033	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	1 872*	-1 872*	0	1 550**	-1 550**	0	-408	408	0
	0	472	-472	0	832**	-832**	0	630**	-630**
Crédits de taxes	449**	-449**	0	480**	-480**	0	-43	43	0
Revenus d'emploi	-3 667	0	-3 667	977	0	977	5 673	0	5 673
Gain ou perte	-1 482	-1 713	-4 138	270	1 540	144	4 189	2 113	5 043
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-6 544	-7 564	-18 274	1 190	6 800	637	18 500	9 332	22 268
Coût total moyen net de participation		10 518			9 129			6 935	
Taux de rendement	-0,62	-0,72	-1,74	0,13	0,74	0,07	2,67	1,35	3,21
Années pour rentabilisation (5 %)		—	—		7,0			3,6	1,4

Anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles									
	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	Perspective			Perspective			Perspective		
	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société
Revenus									
Paiements de transfert	-219	219	0	7	-7	0	1 487**	-1 487**	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-458*	458*	0	-241	241	0	-408	408	0
	0	413**	-413**	0	-80	80	0	-2	2
Crédits de taxes	40	-40	0	-28	28	0	47	-47	0
Revenus d'emploi	4 443**	0	4 443**	1 432	0	1 432	1 811	0	1 811
Gain ou perte	3 806**	1 049*	4 030**	1 169	182	1 511	2 936*	-1 127**	1 812
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	16 808	4 634	17 797	5 164	804	6 674	12 967	-4 979	8 003
Coût total moyen net de participation		11 443			12 110			7 916	
Taux de rendement	1,47**	0,40*	1,56**	0,43	0,07	0,55	1,64*	-0,63**	1,01
Années pour rentabilisation (5 %)		17,8*	3,0**		Inf.	10,3		—	4,8

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Les personnes sans soutien public du revenu

Pour les personnes sans soutien public du revenu âgées de moins de 30 ans, la participation à l'une des mesures actives a des effets statistiquement significatifs sur plusieurs aspects. Ainsi, la participation augmente les revenus d'emploi (4 235 \$) et les paiements de transfert (800 \$), mais aussi les taxes et les impôts payés par l'individu (1 136 \$). On note également une augmentation des taxes de vente perçues pour le gouvernement dans l'exercice d'un travail autonome (203 \$). Aucun effet statistiquement significatif n'est observé sur ces composantes pour les personnes âgées de 30 à 44 ans ou celles de 45 ans et plus.

Pour les personnes sans soutien public du revenu âgées de moins de 30 ans, la participation procure en cinq ans à l'individu un revenu actualisé additionnel de 16 455 \$ et génère un gain de 17 804 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (3 146 \$) et statistiquement significatif au seuil de 10 % uniquement. Pour cette clientèle, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte 1,52 \$ à l'individu et 1,64 \$ à la société. Le gouvernement ne récupérerait que 0,29 \$. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement. Pour la société, l'investissement est récupéré en 2,8 ans.

Pour les personnes sans soutien public du revenu âgées de 30 à 44 ans et celles âgées de 45 ans et plus, les gains ou pertes observés selon les différentes perspectives ne sont pas statistiquement significatifs. On ne peut donc pas conclure quant à la rentabilité des mesures actives pour ces groupes d'âge.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Selon la catégorie d'âge, la participation à l'une des mesures actives a des effets sur les crédits de taxes et d'impôts, sur les taxes de vente perçues dans l'exercice d'un travail autonome, ou sur les paiements de transfert. Toutefois, on n'observe aucun gain, ou perte, statistiquement significatif chez les différents groupes d'âge, peu importe le point de vue considéré. On ne peut donc pas conclure quant à la rentabilité des mesures actives pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi des différents groupes d'âge.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles

Pour les anciens prestataires âgés de moins de 30 ans, la participation à l'une des mesures actives augmente les revenus d'emploi (4 443 \$), le montant des taxes perçues dans l'exercice d'un travail autonome (413 \$) ainsi que, au seuil de 10 %, les taxes et impôts payés par les participants (458 \$). Pour ceux âgés de 45 ans et plus, la participation fait en sorte que les participants reçoivent davantage de paiements de transfert (1 487 \$). Aucun effet statistiquement significatif n'est observé pour les anciens prestataires âgés de 30 à 44 ans.

Pour les anciens prestataires âgés de moins de 30 ans, la participation procure en cinq ans un revenu actualisé additionnel de 16 808 \$ à l'individu et génère un gain de 17 797 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (4 634 \$). Pour cette clientèle, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte 1,47 \$ à l'individu et 1,56 \$ à la société. Le gouvernement ne récupérerait que 0,40 \$. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement. Du point de vue de la société, l'investissement est récupéré en 3,0 ans.

Pour les deux autres groupes d'âge, bien que le taux de rendement soit positif pour l'individu et pour la société, on ne peut pas conclure quant à la rentabilité des mesures puisque les gains observés selon les différentes perspectives ne sont pas statistiquement significatifs.

2.5.3 Comparaison selon le lieu de naissance

Les prestataires de l'assistance sociale

Pour les prestataires de l'assistance sociale nés au Canada, la participation à l'une des mesures actives a pour effet d'augmenter les revenus d'emploi (4 917 \$) des participants ainsi que les taxes, impôts et cotisations sociales (1 049 \$) qu'ils paient. De plus, le gouvernement verse moins de paiements de transfert (564 \$) et, en contrepartie, un peu plus de crédits de taxes (112 \$). Aucun effet statistiquement significatif n'est observé pour les prestataires nés dans un autre pays.

Sous les hypothèses décrites précédemment, la participation procure, en cinq ans, aux prestataires nés au Canada un revenu actualisé additionnel de 15 085 \$ et génère un gain de 21 201 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (7 145 \$). Pour cette clientèle, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte 3,18 \$ (15 085 \$/4 749 \$) à l'individu, 1,50 \$ au gouvernement et 4,46 \$ à la société. Pour la société, la participation aux mesures des prestataires de l'assistance sociale nés au Canada est financièrement rentable en 1,0 an.

Pour les prestataires de l'assistance sociale nés dans un autre pays, les gains ou pertes observés selon les différentes perspectives ne sont pas statistiquement significatifs. On ne peut donc pas conclure quant à la rentabilité des mesures actives pour cette clientèle.

Les personnes sans soutien public du revenu

Pour les personnes sans soutien public du revenu nées au Canada, la participation à l'une des mesures actives a uniquement pour effet d'augmenter les paiements de transfert (458 \$) qui leur sont versés et, au seuil de 10 %, d'augmenter les taxes perçues dans l'exercice d'un travail autonome (219 \$). Aucun effet statistiquement significatif n'est observé pour les personnes nées dans un autre pays.

Sous les hypothèses décrites précédemment, les gains ou pertes observés selon les différentes perspectives ne sont pas statistiquement significatifs. On ne peut donc pas conclure quant à la rentabilité des mesures actives pour les personnes sans soutien public du revenu nées, ou non, au Canada.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi nés au Canada, la participation à l'une des mesures à l'étude augmente les taxes à la consommation perçues dans l'exercice d'un travail autonome (1 069 \$) ainsi que les crédits de taxes (266 \$), mais diminue les paiements de transfert (992 \$). Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi nés dans un autre pays, le seul effet statistiquement significatif est l'augmentation des taxes perçues dans l'exercice d'un travail autonome (420 \$).

Sous les hypothèses décrites précédemment, on observe des gains pour les prestataires nés au Canada. Toutefois, ces gains ne sont pas statistiquement significatifs. Il en est de même des gains ou pertes observés pour les prestataires nés dans un autre pays. On ne peut donc pas conclure quant à la rentabilité des mesures pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, qu'ils soient nés au Canada ou dans un autre pays.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles

Pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles nés au Canada, la participation à l'une des mesures à l'étude a pour effet d'augmenter les revenus d'emploi (3 661 \$) des participants ainsi que les taxes, impôts et cotisations sociales qu'ils paient (613 \$). Aucun effet statistiquement significatif n'est observé pour les anciens prestataires admissibles nés dans un autre pays.

Tableau 2.5.3.2 – Efficience des mesures actives selon le lieu de naissance

Prestataires de l'assistance sociale							
Personnes nées au Canada				Personnes nées dans un autre pays			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-564*	564*	0	Paiements de transfert	-953	953	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 049**	1 049**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-468	468	0
	0	117	-117		0	-284	284
Crédits de taxes	112**	-112**	0	Crédits de taxes	88	-88	0
Revenus d'emploi	4 917**	0	4 917**	Revenus d'emploi	1 287	0	1 287
Gain ou perte	3 416**	1 618**	4 801**	Gain ou perte	-46	1 049	1 571
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	15 085	7 145	21 201	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-202	4 631	6 939
Coût total moyen net de participation		4 749		Coût total moyen net de participation		6 264	
Taux de rendement	3,18**	1,50**	4,46**	Taux de rendement	-0,03	0,74	1,11
Années pour rentabilisation (5 %)		3,2**	1,0**	Années pour rentabilisation (5 %)		7,1	4,4

Personnes sans soutien public du revenu							
Personnes nées au Canada				Personnes nées dans un autre pays			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	458**	-458**	0	Paiements de transfert	21	-21	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	172	-172	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 042	1 042	0
	0	219*	-219*		0	-54	54
Crédits de taxes	55	-55	0	Crédits de taxes	-246	246	0
Revenus d'emploi	707	0	707	Revenus d'emploi	2 041	0	2 041
Gain ou perte	1 392	-466	489	Gain ou perte	774	1 213	2 096
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	6 145	-2 057	2 157	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	3 418	5 355	9 255
Coût total moyen net de participation		10 296		Coût total moyen net de participation		9 546	
Taux de rendement	0,60	-0,20	0,21	Taux de rendement	0,36	0,56	0,97
Années pour rentabilisation (5 %)		—	Inf.	Années pour rentabilisation (5 %)		10,2	5,2

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.5.3.2 (suite) – Efficience des mesures actives selon le lieu de naissance

Prestataires actifs de l'assurance-emploi							
Personnes nées au Canada				Personnes nées dans un autre pays			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-992**	992**	0	Paiements de transfert	615	-615	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	786*	-786*	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-103	103	0
Crédits de taxes	0	1 069**	-1 069**	Crédits de taxes	0	420**	-420**
Revenus d'emploi	266*	-266*	0	Revenus d'emploi	104	-104	0
	3 838	0	3 838		74	0	74
Gain ou perte	3 898	1 010	2 769	Gain ou perte	690	-196	-345
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	17 215	4 458	12 228	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	3 045	-864	-1 524
Coût total moyen net de participation		7 768		Coût total moyen net de participation		8 656	
Taux de rendement	2,22	0,57	1,57	Taux de rendement	0,35	-0,10	-0,18
Années pour rentabilisation (5 %)		9,8	3,0	Années pour rentabilisation (5 %)		—	—

Anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles							
Personnes nées au Canada				Personnes nées dans un autre pays			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	184	-184	0	Paiements de transfert	624	-624	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-613**	613**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-585	585	0
Crédits de taxes	0	212	-212	Crédits de taxes	0	62	-62
Revenus d'emploi	16	-16	0	Revenus d'emploi	27	-27	0
	3 661**	0	3 661**		3 535	0	3 535
Gain ou perte	3 247**	626**	3 448**	Gain ou perte	3 600	-3	3 473
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	14 340	2 763	15 227	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	15 899	-15	15 338
Coût total moyen net de participation		10 493		Coût total moyen net de participation		11 023	
Taux de rendement	1,37**	0,26**	1,45**	Taux de rendement	1,44	0,00	1,39
Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	3,3**	Années pour rentabilisation (5 %)	3,3	—	3,4

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Sous les hypothèses formulées précédemment, la participation procure, en cinq ans, aux anciens prestataires nés au Canada un revenu actualisé additionnel de 14 340 \$ et génère un gain de 15 227 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (2 763 \$). Pour cette clientèle, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte en cinq ans 1,37 \$ à l'individu et 1,45 \$ à la société. Le gouvernement ne récupère que 0,26 \$. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement. Du point de vue de la société, l'investissement est récupéré en 3,3 ans.

On observe aussi des gains pour l'individu et la société dans le cas des anciens prestataires nés dans un autre pays, mais en l'absence d'effets statistiquement significatifs on ne peut pas conclure quant à la rentabilité des mesures pour cette clientèle

2.5.4 Comparaison selon l'issue de la participation

Les prestataires de l'assistance sociale

Qu'elle soit complétée ou non, la participation à l'une des mesures actives a pour effet d'augmenter les revenus d'emploi des prestataires de l'assistance sociale (5 505 \$ et 2 031 \$) ainsi que les taxes, impôts et cotisations sociales (1 283 \$ et 334 \$) qu'ils paient. Lorsque la participation est complétée, le gouvernement verse moins de paiements de transfert (848 \$), et lorsqu'elle ne l'est pas, l'individu bénéficie davantage de crédits de taxes et d'impôts (174 \$).

Sous les hypothèses décrites précédemment, la participation procure, en cinq ans, aux prestataires de l'assistance sociale un revenu actualisé additionnel de 15 202 \$ lorsque la participation est complétée et de 8 208 \$ lorsqu'elle ne l'est pas. Les gains pour la société sont respectivement de 24 315 \$ et 8 761 \$. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (9 102 \$ et 969 \$ respectivement). Pour cette clientèle, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte plus de 2,00 \$ à l'individu (2,33 \$ et 2,47 \$) et environ 3,00 \$ à la société (3,72 \$ et 2,64 \$). Le gouvernement ne récupère sa mise que si la participation est complétée (1,39 \$). Pour la société, la participation des prestataires de l'assistance sociale aux mesures est financièrement rentable en moins de 2,0 ans, et ce, que la participation soit complétée ou non. Précisons que les gains monétaires sont positifs, peu importe que la participation soit complétée ou non. Ils sont toutefois plus importants lorsqu'elle est complétée. En revanche, les coûts de participation sont moindres lorsqu'elle ne l'est pas. Cela explique, du moins en partie, que la rentabilisation des mesures diffère peu selon que la participation est complétée ou non.

Les personnes sans soutien public du revenu

Pour les personnes sans soutien public du revenu, la participation à l'une des mesures actives n'a pas d'effets statistiquement significatifs sur les gains ou pertes. Sous les hypothèses décrites précédemment, la participation paraît rentable pour la société, que la participation soit complétée ou non, mais, en l'absence d'effets statistiquement significatifs sur les gains ou pertes cumulés, on ne peut pas conclure quant à la rentabilité des mesures pour cette clientèle.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation à l'une des mesures à l'étude a pour effet, lorsqu'elle est complétée, d'augmenter les revenus d'emploi (4 117 \$), les taxes à la consommation perçues dans l'exercice d'un travail autonome (1 200 \$), ainsi que les taxes, impôts et cotisations sociales payés par les participants (649 \$). Aucun effet n'est observé lorsque la participation n'est pas complétée.

Tableau 2.5.4.2 – Efficience des mesures actives selon que la participation est complétée ou non

Prestataires de l'assistance sociale							
Complétée				Non complétée			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-848**	848**	0	Paiements de transfert	-12	12	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-1 283**	1 283**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-334**	334**	0
Crédits de taxes	0	-1	1	Crédits de taxes	0	47	-47
Revenus d'emploi	68	-68	0	Revenus d'emploi	174**	-174**	0
Gain ou perte	5 505**	0	5 505**	Gain ou perte	2 031**	0	2 031**
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	3 443**	2 061**	5 506**	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	1 859**	220	1 984**
Coût total moyen net de participation		6 535		Coût total moyen net de participation		3 319	
Taux de rendement	2,33**	1,39**	3,72**	Taux de rendement	2,47**	0,29	2,64**
Années pour rentabilisation (5 %)		3,4**	1,2**	Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	1,8**

Personnes sans soutien public du revenu							
Complétée				Non complétée			
	Perspective				Perspective		
	Individu	Gouv.	Société		Individu	Gouv.	Société
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	367*	-367*	0	Paiements de transfert	86	-86	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-713	713	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-809	809	0
Crédits de taxes	0	523	-523	Crédits de taxes	0	-104**	104**
Revenus d'emploi	-95	95	0	Revenus d'emploi	88	-88	0
Gain ou perte	5 077	0	5 077	Gain ou perte	2 812	0	2 812
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	4 636	964	4 555	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	2 177	532	2 916
Coût total moyen net de participation		10 614		Coût total moyen net de participation		8 151	
Taux de rendement	1,93	0,40	1,89	Taux de rendement	0,91	0,22	1,21
Années pour rentabilisation (5 %)		18,4	2,4	Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	4,0

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

Tableau 2.5.4.2 (suite) – Efficience des mesures actives selon que la participation est complétée ou non

Prestataires actifs de l'assurance-emploi							
	Complétée			Non complétée			
	Perspective			Perspective			
	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société	
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	-539	539	0	Paiements de transfert	-738	738	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	649*	-649*	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	1 868	-1 868	0
Crédits de taxes	0	1 200**	-1 200**	Crédits de taxes	0	95	-95
Revenus d'emploi	254	-254	0	Revenus d'emploi	157	-157	0
Gain ou perte	4 117*	0	4 117*	Gain ou perte	-2 719	0	-2 719
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	4 482*	835	2 918*	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	-1 432	-1 191	-2 814
Coût total moyen net de participation		8 152		Coût total moyen net de participation		6 048	
Taux de rendement	2,43*	0,45	1,58*	Taux de rendement	-1,05	-0,87	-2,05
Années pour rentabilisation (5 %)		14,2	3,0*	Années pour rentabilisation (5 %)		—	—

Anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles							
	Complétée			Non complétée			
	Perspective			Perspective			
	Individu	Gouv.	Société	Individu	Gouv.	Société	
Revenus				Revenus			
Paiements de transfert	473	-473	0	Paiements de transfert	202	-202	0
Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-726**	726**	0	Taxes et impôts TPS et TVQ travail autonome	-205	205	0
Crédits de taxes	0	289*	-289*	Crédits de taxes	0	-171	171
Revenus d'emploi	29	-29	0	Revenus d'emploi	-36	36	0
Gain ou perte	4 566**	0	4 566**	Gain ou perte	54	0	54
Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	4 342**	513	4 277**	Valeur actualisée (mensuelle, 5 ans)	15	-132	225
Coût total moyen net de participation		11 515		Coût total moyen net de participation		7 441	
Taux de rendement	1,67**	0,20	1,64**	Taux de rendement	0,01	-0,08	0,13
Années pour rentabilisation (5 %)		Inf.	2,8**	Années pour rentabilisation (5 %)		—	Inf.

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

La participation complétée procure, en cinq ans, aux prestataires actifs de l'assurance-emploi un revenu actualisé additionnel de 19 791 \$ et génère un gain de 12 885 \$ pour la société, statistiquement significatif au seuil de 10 %. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (3 689 \$) et n'est pas statistiquement significatif. Pour cette clientèle, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte 2,43 \$ à l'individu et 1,58 \$ à la société lorsque la participation est complétée. En revanche, le gouvernement ne récupère pas sa mise si la participation est complétée (0,45 \$). Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement. Du point de vue de la société, l'investissement est récupéré en 3,0 ans.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles

Pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles, la participation à l'une des mesures à l'étude a pour effet, lorsqu'elle est complétée, d'augmenter les revenus d'emploi (4 566 \$) des participants ainsi que les taxes, impôts et cotisations sociales qu'ils paient (726 \$). Aucun effet statistiquement significatif n'est observé lorsque la participation n'est pas complétée.

Sous les hypothèses formulées précédemment, la participation complétée procure, en cinq ans, un revenu actualisé additionnel de 19 175 \$ à l'individu et génère un gain de 18 886 \$ pour la société. Pour le gouvernement, le gain est plus modeste (2 266 \$). Pour cette clientèle, chaque dollar investi par le gouvernement rapporte en cinq ans 1,67 \$ à l'individu et 1,64 \$ à la société. Le gouvernement ne récupère que 0,20 \$. Toutefois, dans la mesure où la société y trouve un gain positif, cette situation est justifiée, et l'ensemble des coûts engagés par le gouvernement constitue son investissement. Du point de vue de la société, l'investissement est récupéré en 2,8 ans lorsque la participation est complétée.

CONCLUSION

Comme observé lors de la première évaluation de l'efficacité des mesures actives, la plupart des mesures s'avèrent rentables pour les prestataires de l'assistance sociale. Ainsi, du point de vue de la société, toutes les mesures sont financièrement rentables en moins de 4,0 ans (3,8 ans), à l'exception de la mesure SAE et de son volet Services spécialisés. Pour chaque dollar investi initialement par le gouvernement, les mesures MFOR, SSAL, les participations multiples et le volet Clubs de recherche d'emploi de la mesure SAE rapportent à la société, après cinq ans, 4,17 \$, 6,47 \$, 2,30 \$ et 12,26 \$ respectivement. Quant à la mesure PPE, elle rapporterait 1,28 \$, le gain observé étant statistiquement significatif au seuil de 10 % uniquement. Rappelons que la rentabilité de la mesure STA n'a pu être étudiée pour cette clientèle en raison du trop faible nombre de participants.

Pour les prestataires de l'assistance sociale, toujours du point de vue de la société, la participation à l'une des mesures actives est rentable, peu importe le sexe ou l'âge de la personne et le fait que la participation ait été complétée ou non. Le taux de rendement est toutefois plus élevé pour les prestataires âgés de moins de 30 ans. La rentabilité est assurée pour les prestataires de l'assistance sociale nés au Canada, alors qu'elle ne l'est pas pour les prestataires nés dans un autre pays.

Pour les personnes sans soutien public du revenu, seule la mesure SSAL s'avère rentable. Du point de vue de la société, cette mesure est financièrement rentable en 1,4 an et, pour chaque dollar investi initialement par le gouvernement, elle rapporte 3,21 \$ à cette dernière après cinq ans. Toujours du point de vue de la société, la rentabilité de la participation à l'une des mesures actives n'a pu être démontrée, que la personne participante soit une femme ou un homme, qu'elle soit née au Canada ou dans un autre pays, ou même que la participation ait été complétée ou non. La rentabilité est toutefois démontrée pour les personnes âgées de moins de 30 ans, mais pas pour les autres groupes d'âge. Pour les moins de 30 ans, chaque dollar investi rapporte 1,64 \$ à la société, et la participation est rentable en 2,8 ans.

Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la mesure MFOR s'avère rentable. Il semble en être de même des mesures PPE, SSAL et du volet Clubs de recherche d'emploi, mais dans ces derniers cas les effets sont statistiquement significatifs au seuil de 10 %. Du point de vue de la société, ces mesures seraient financièrement rentables en moins de 3,0 ans (2,8 ans). Pour chaque dollar investi initialement par le gouvernement, la mesure MFOR rapporte 2,44 \$ à la société après cinq ans, et les mesures PPE, SSAL et le volet Clubs de recherche d'emploi rapporteraient 1,63 \$, 2,62 \$ et 7,53 \$ respectivement.

Toujours du point de vue de la société, la rentabilité de la participation à l'une des mesures actives n'a pu être démontrée pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, peu importe le sexe, l'âge ou le lieu de naissance de la personne. La participation rapporterait 1,58 \$ pour chaque dollar investi et serait rentable en 3,0 ans lorsqu'elle est complétée (gain statistiquement significatif au seuil de 10 %), mais non rentable lorsqu'elle ne l'est pas.

Pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles, les mesures MFOR et STA s'avèrent rentables. La mesure SSAL et le volet Clubs de recherche d'emploi paraissent rentables eux aussi, mais les effets sont statistiquement significatifs au seuil de 10 % uniquement. Du point de vue de la société, ces mesures seraient financièrement rentables en moins de 3,0 ans (2,7 ans). Pour chaque dollar investi initialement par le gouvernement, les mesures MFOR et STA rapportent respectivement 1,76 \$ et 2,18 \$ à la société après cinq ans, alors que la mesure SSAL et le volet Clubs de recherche d'emploi rapporteraient 1,75 \$ et 6,55 \$ respectivement.

Pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles, toujours selon la perspective de la société, la participation à l'une des mesures actives est rentable lorsque la personne est un homme (1,54 \$ et 3,1 ans), qu'elle est âgée de moins de 30 ans (1,56 \$ et 3,0 ans) ou qu'elle est née au Canada (1,45 \$ et 3,3 ans). La rentabilité est aussi démontrée lorsque la participation a été complétée (1,64 \$ et 2,8 ans). Elle n'a pas été démontrée pour les femmes, les autres groupes d'âge ou lorsque la participation n'a pas été complétée.

BIBLIOGRAPHIE

Abt Associates Inc. (2003). *The Indiana Welfare Reform Evaluation: Five-Year Impacts, Implementation, Costs and Benefits*, Prepared for Indiana Family and Social Services Administration, Division of Family and Children.

Becker, S. O., et A. Ichino (2002). "Estimation of Average Treatment Effects Based on Propensity Scores", *The Stata Journal*, vol. 2, n° 4, p. 358-377.

Bloom, H., L. Orr, S. Bell, G. Cave, F. Doolittle, W. Lin et J. Bos (1997). "The Benefits and Costs of JTPA Title II-A Programs. Key Findings from the National Job Training Partnership Act Study", *Journal of Human Resources*, vol. 32, n° 3, p. 549-576.

Cook, T. D., et D. T. Campbell (1979). *Quasi-Experimentation: Design & Analysis Issues for Field Settings*, Boston, Houghton Mifflin, 405 p.

Fournier, M.-A., J. Piché et L. Côté (1995). « Recours aux services sociaux et de santé », dans *Santé Québec. Et la santé, ça va en 1992-1993? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, vol. I, chap. 15, p. 315-339, gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 412 p.

Heckman, J. J., H. Ichimura et P. E. Todd (1997). "Matching as an Econometric Evaluation Estimator: Evidence from Evaluating a Job Training Program", *Review of Economic Studies*, vol. 64, n° 4, p. 605-654.

Heckman, J. J., R. J. LaLonde et J. A. Smith (1999). "The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs", dans Ashenfelter, O., et D. Card (éd.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3A, chap. 31, p. 1865-2097, New York, North-Holland.

Lise, J., S. Seitz et J. Smith (2005). *Equilibrium Policy Experiments and the Evaluation of Social Programs*, Mimeo, University of Michigan.

Lyons, S., et N. Walsh, Justice Policy Institute (2010). *Money Well Spent: How Positive Social Investments Will Reduce Incarceration Rates, Improve Public Safety, and Promote the Well-Being of Communities*, Washington, DC, 73 p.

Manpower Demonstration Research Corporation (2002). Final Report on Vermont's Welfare Restructuring Project.

MESS (2003). *Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec*, gouvernement du Québec, 251 p.

MESS (2005). *Étude sur le rendement de l'investissement relié à la participation aux mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec*, gouvernement du Québec, 24 p.

MESS (2014). *Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec – 2^e cycle d'évaluation*, gouvernement du Québec, 785 p.

Revenu Québec (2014). *Renseignements généraux sur la TVQ et la TPS/TVH*, gouvernement du Québec, 16 p.

Annexes

Tableaux 2.5.1.1a à 2.5.4.1d

Tableau 2.5.1.1a – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires de l'assistance sociale selon le sexe

	Femmes			Hommes		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	5 950	1 144	4 807**	6 413	3 139	3 274**
Avantages sociaux	898	173	725**	968	474	494**
Total	6 848	1 316	5 532**	7 381	3 612	3 769**
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	204	25	179**	355	249	106
Impôt fédéral ^a	110	24	87**	294	204	90
Taxes de vente	829	159	669**	893	437	456**
Cotisations au RRQ ^a	190	63	127**	248	126	122**
Cotisations à l'AE ^a	68	17	50**	98	48	50**
Cotisations au RQAP ^a	26	8	18**	33	16	16**
Cotisations au RAM ^a	55	14	41**	84	48	37*
Total	1 481	310	1 171**	2 005	1 128	877**
TVQ et TVQ – autonome^a	140	16	123	22	141	-120
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-8	-1	-7*	-4	0	-4
Supplément PNE ^a	-35	-3	-32**	-84	-9	-76**
Soutien aux enfants ^a	-8	0	-8*	-5	0	-5*
Prime au travail ^a	202	38	164**	159	15	144**
PFRT ^a	61	60	0	64	-6	70*
Allocation de logement ^a	-21	28	-49**	-31	-22	-9
Crédit impôt solidarité ^a	-7	-3	-5	-22	-11	-11
Crédit TPS ^a	6	4	2	1	5	-4
Total	190	124	67	77	-28	105**
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	520	-52	572**	745	156	589**
Assistance sociale ^a	-224	199	-422*	-77	1 968	-2 045**
Total	296	146	149	668	2 124	-1 456**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.1.1b – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les personnes sans soutien public du revenu selon le sexe

	Femmes			Hommes		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	7 073	5 238	1 835	11 674	7 316	4 358
Avantages sociaux	1 067	790	277	1 762	1 104	658
Total	8 140	6 028	2 112	13 436	8 420	5 016
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	550	339	211	642	791	-149
Impôt fédéral ^a	390	205	184*	521	653	-132
Taxes de vente	985	729	256	1 626	1 019	607
Cotisations au RRQ ^a	314	285	28	394	424	-29
Cotisations à l'AE ^a	76	71	5	86	88	-2
Cotisations au RQAP ^a	39	34	4	48	52	-4
Cotisations au RAM ^a	81	65	16	132	138	-6
Total	2 434	1 730	704	3 449	3 165	284
TVQ et TVQ – autonome^a	116	150	-35	1 006	79	927
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-85	-62	-22	-35	-12	-24
Supplément PNE ^a	-34	-86	52	-80	-35	-46
Soutien aux enfants ^a	-91	-70	-21	-21	-18	-3
Prime au travail ^a	-1	-4	3	-17	-12	-5
PFRT ^a	-75	-59	-15	-54	-87	33
Allocation de logement ^a	5	1	3	24	22	3
Crédit impôt solidarité ^a	-26	-21	-6	-45	-41	-4
Crédit TPS ^a	-20	-11	-9	-35	-32	-3
Total	-327	-312	-15	-264	-215	-48
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	637	335	302**	993	277	716**
Assistance sociale ^a	148	290	-142	243	223	20
Total	785	624	160	1 236	500	736**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.1.1c – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires de l'assurance-emploi selon le sexe

	Femmes			Hommes		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	322	-1 729	2 050	2 340	-286	2 626
Avantages sociaux	49	-261	309	353	-43	396
Total	370	-1 990	2 360	2 694	-329	3 023
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	-381	178	-559	-444	-9	-436
Impôt fédéral ^a	-306	144	-450	-341	215	-555**
Taxes de vente	45	-241	286	326	-40	366
Cotisations au RRQ ^a	-98	-103	5	-92	-43	-49
Cotisations à l'AE ^a	-60	-44	-16	-59	-19	-40*
Cotisations au RQAP ^a	-15	-10	-5	-13	-6	-8
Cotisations au RAM ^a	-30	-17	-13	-65	-43	-22
Total	-845	-92	-753	-689	55	-745
TVQ et TVQ – autonome^a	547	-211	758**	1 105	25	1 080**
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	1	-48	49	69	-37	106**
Supplément PNE ^a	4	-2	6	105	86	20
Soutien aux enfants ^a	2	-43	46	62	-37	99**
Prime au travail ^a	-74	-59	-15	36	9	27
PFRT ^a	-42	-73	32	-6	3	-10
Allocation de logement ^a	23	-7	30	34	32	2
Crédit impôt solidarité ^a	12	16	-4	20	39	-18
Crédit TPS ^a	5	8	-2	26	36	-10
Total	-68	-209	142	347	131	216
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-950	-241	-709	-1 208	-514	-694
Assistance sociale ^a	239	285	-46	105	166	-60
Total	-711	44	-755	-1 102	-348	-754

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.1.1d – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles selon le sexe

	Femmes			Hommes		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	5 992	4 305	1 687	10 083	5 677	4 406**
Avantages sociaux	904	650	255	1 522	857	665**
Total	6 896	4 955	1 942	11 605	6 533	5 071**
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	300	298	3	634	588	46
Impôt fédéral ^a	170	181	-10	501	417	84
Taxes de vente	834	599	235	1 404	790	614**
Cotisations au RRQ ^a	208	170	38	305	174	131**
Cotisations à l'AE ^a	52	37	15	74	51	23
Cotisations au RQAP ^a	24	19	5	36	20	16*
Cotisations au RAM ^a	37	4	34**	74	45	29
Total	1 626	1 307	319	3 027	2 086	941**
TVQ et TVQ – autonome^a	173	159	14	504	142	362*
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-27	-35	7	-29	-14	-15
Supplément PNE ^a	-8	18	-26	-63	-20	-44
Soutien aux enfants ^a	-28	-34	6	-30	-8	-22
Prime au travail ^a	48	34	14	-27	-65	38
PFRT ^a	19	1	18	5	-25	30
Allocation de logement ^a	-29	-41	12	-21	5	-26
Crédit impôt solidarité ^a	-8	0	-8	-32	-28	-4
Crédit TPS ^a	0	-5	5	-22	-30	7
Total	-33	-60	28	-219	-183	-36
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-1 263	-2 264	1 001**	-2 343	-3 229	886**
Assistance sociale ^a	296	615	-319	269	1 189	-920**
Total	-967	-1 649	682*	-2 074	-2 041	-33

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.2.1a – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires de l'assistance sociale selon l'âge

	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	6 206	438	5 768**	7 737	4 328	3 408**	3 967	1 496	2 472**
Avantages sociaux	936	66	870**	1 167	653	514**	599	226	373**
Total	7 142	504	6 639**	8 904	4 981	3 923**	4 566	1 721	2 845**
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	255	108	147**	383	221	161	141	59	83
Impôt fédéral ^a	193	90	103**	248	179	69	103	2	101
Taxes de vente	864	61	803**	1 077	603	475**	552	208	344**
Cotisations au RRQ ^a	194	64	130**	282	176	105**	154	66	88*
Cotisations à l'AE ^a	68	16	52**	97	47	50**	68	28	40**
Cotisations au RQAP ^a	25	8	18**	38	23	15**	22	10	12**
Cotisations au RAM ^a	61	20	42**	86	51	36	40	20	20
Total	1 661	367	1 294**	2 210	1 300	911*	1 081	392	689*
TVQ et TVQ – autonome^a	200	0	200	76	181	-105	0	0	0
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	-3	0	-3*	-8	-8	0	-6	-4	-2
Supplément PNE ^a	-15	2	-17*	-108	-70	-38	-34	-23	-11
Soutien aux enfants ^a	-3	0	-3*	-10	-6	-4	-6	-3	-3
Prime au travail ^a	91	20	71	266	28	238**	205	35	170**
PFRT ^a	48	22	26	65	22	43	79	42	38
Allocation de logement ^a	-15	-5	-10	-2	29	-31	-50	-2	-48*
Crédit impôt solidarité ^a	-6	-4	-2	-28	-16	-12	-2	-5	3
Crédit TPS ^a	16	3	13*	-13	-10	-3	13	3	11
Total	112	37	75	161	-31	193	201	44	157
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	519	-44	564**	599	223	377**	903	-509	1 412**
Assistance sociale ^a	536	1 057	-521	-506	1 191	-1 697**	-655	92	-747
Total	1 055	1 013	42	93	1 414	-1 320**	248	-417	665

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.2.1b – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les personnes sans soutien public du revenu selon l'âge

	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	8 489	4 809	3 680**	9 213	9 423	-210	-186	-3 766	3 580
Avantages sociaux	1 281	726	555**	1 390	1 422	-32	-28	-568	540
Total	9 770	5 535	4 235**	10 604	10 845	-241	-214	-4 334	4 120
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	801	564	237	757	847	-89	-80	-432	352
Impôt fédéral ^a	663	479	183	517	589	-72	-57	-382	325
Taxes de vente	1 182	670	512**	1 283	1 312	-29	-26	-524	499
Cotisations au RRQ ^a	386	275	111*	453	440	14	-5	41	-46
Cotisations à l'AE ^a	88	59	29	113	128	-15	3	-53	56
Cotisations au RQAP ^a	45	33	12	58	56	2	-1	4	-5
Cotisations au RAM ^a	156	105	51	86	107	-21	12	23	-12
Total	3 321	2 184	1 136**	3 267	3 479	-212	-154	-1 323	1 169
TVQ et TVQ – autonome^a	203	0	203**	227	-53	280*	0	256	-256
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	-16	-8	-8	-116	-72	-43	-45	-20	-25
Supplément PNE ^a	-9	20	-28	-124	-149	25	6	-59	66
Soutien aux enfants ^a	-19	-9	-10	-110	-82	-28	-35	-23	-12
Prime au travail ^a	-66	-6	-60	47	27	21	15	25	-9
PFRT ^a	-165	-155	-10	27	7	19	-13	-10	-3
Allocation de logement ^a	-4	40	-44*	27	14	12	26	-15	41
Crédit impôt solidarité ^a	-44	-32	-12	39	33	6	0	-3	3
Crédit TPS ^a	-16	-15	-1	-48	-38	-9	-5	-2	-3
Total	-338	-165	-173	-258	-261	2	-50	-108	58
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	873	285	588**	643	275	367**	1 069	278	791**
Assistance sociale ^a	243	30	213	123	800	-676	157	871	-713
Total	1 116	315	800**	766	1 075	-309	1 226	1 149	77

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.2.1c – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi selon l'âge

	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	4 621	7 807	-3 186	2 526	1 677	849	-3 651	-8 580	4 929
Avantages sociaux	697	1 178	-481	381	253	128	-551	-1 295	744
Total	5 319	8 985	-3 667	2 907	1 930	977	-4 202	-9 875	5 673
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	301	998	-697*	-433	392	-826**	-792	-919	127
Impôt fédéral ^a	248	616	-368	-331	330	-661**	-645	-157	-488
Taxes de vente	644	1 087	-444	352	233	118	-508	-1 195	686
Cotisations au RRQ ^a	57	260	-204*	-9	69	-78	-234	-326	92
Cotisations à l'AE ^a	-12	56	-68**	-59	-1	-58**	-82	-96	14
Cotisations au RQAP ^a	6	30	-24**	-4	9	-13	-31	-40	9
Cotisations au RAM ^a	2	69	-68*	-52	-19	-33	-76	-43	-33
Total	1 244	3 117	-1 872*	-536	1 014	-1 550**	-2 367	-2 775	408
TVQ et TVQ – autonome^a	726	254	472	862	30	832**	488	-142	630**
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	5	-8	13	67	-129	196**	46	18	27
Supplément PNE ^a	45	-63	108**	60	26	33	77	139	-62
Soutien aux enfants ^a	4	-7	11	54	-123	177**	43	31	12
Prime au travail ^a	-5	-168	163*	-25	-10	-15	-1	17	-18
PFRT ^a	-30	-118	88	0	-27	27	-33	-72	39
Allocation de logement ^a	17	-31	48	24	-8	31	45	37	7
Crédit impôt solidarité ^a	-8	-11	3	14	10	4	32	54	-23
Crédit TPS ^a	-13	-27	14	24	-2	26*	28	54	-26
Total	15	-433	449**	217	-263	480**	235	278	-43
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	-691	-291	-400	-1 792	1 093	-2 885**	-629	271	-900
Assistance sociale ^a	183	-80	263	188	40	147*	97	230	-133
Total	-507	-371	-137	-1 604	1 133	-2 737**	-532	501	-1 033

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.2.1d – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles selon l'âge

	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts									
Rémunération d'emploi ^a	9 158	5 298	3 860**	10 156	8 912	1 244	4 182	2 609	1 573
Avantages sociaux	1 382	799	583**	1 532	1 345	188	631	394	237
Total	10 540	6 098	4 443**	11 688	10 257	1 432	4 813	3 003	1 811
Impôts, taxes et cotisations sociales									
Impôt provincial ^a	554	703	-149	673	686	-13	135	156	-20
Impôt fédéral ^a	422	499	-77	462	485	-23	98	30	68
Taxes de vente	1 275	738	538**	1 414	1 241	173	582	363	219
Cotisations au RRQ ^a	285	207	78*	336	262	74	130	49	81
Cotisations à l'AE ^a	74	57	16	78	67	11	35	12	23
Cotisations au RQAP ^a	33	23	10*	39	31	7	16	3	12
Cotisations au RAM ^a	95	54	42*	55	43	11	14	-12	26
Total	2 738	2 280	458*	3 057	2 816	241	1 010	603	408
TVQ et TVQ – autonome^a	468	55	413**	382	461	-80	140	142	-2
Crédits de taxes et d'impôts									
PFCE ^a	-13	-17	4	-63	-61	-2	-9	3	-12
Supplément PNE ^a	-33	13	-47*	-55	-33	-22	-17	-20	4
Soutien aux enfants ^a	-18	-19	2	-64	-59	-5	-4	10	-14
Prime au travail ^a	-24	-31	7	52	2	50	-5	-13	8
PFRT ^a	-41	-99	58	5	13	-8	54	-9	64
Allocation de logement ^a	-14	-13	-1	-47	-10	-37*	-9	18	-27
Crédit impôt solidarité ^a	-31	-32	2	-25	-19	-6	-2	-7	5
Crédit TPS ^a	-16	-31	14	-17	-19	2	0	-19	20*
Total	-190	-230	40	-213	-185	-28	9	-38	47
Programmes de transfert									
Assurance-emploi ^a	-1 461	-1 593	131	-1 510	-2 139	629	-2 535	-4 495	1 960**
Assistance sociale ^a	376	727	-350	49	670	-621*	494	967	-474
Total	-1 085	-866	-219	-1 461	-1 468	7	-2 041	-3 528	1 487**

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.3.1a – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires de l'assistance sociale selon le lieu de naissance

	Natifs			Immigrants		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	5 339	1 066	4 273**	7 699	6 580	1 118
Avantages sociaux	806	161	645**	1 162	993	169
Total	6 145	1 227	4 917**	8 861	7 573	1 287
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	210	67	143**	376	296	80
Impôt fédéral ^a	145	51	93**	264	236	28
Taxes de vente	743	149	595**	1 072	916	156
Cotisations au RRQ ^a	150	35	115**	320	199	121*
Cotisations à l'AE ^a	63	11	52**	108	72	35*
Cotisations au RQAP ^a	20	4	16**	43	26	17*
Cotisations au RAM ^a	47	12	35**	98	66	32
Total	1 378	328	1 049**	2 281	1 812	468
TVQ et TVQ – autonome^a	133	17	117	20	304	-284
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-6	0	-6*	-6	0	-5
Supplément PNE ^a	-18	1	-19	-114	0	-114
Soutien aux enfants ^a	-7	0	-7*	-6	0	-6
Prime au travail ^a	120	13	107**	289	10	279**
PFRT ^a	58	-8	66**	72	55	16
Allocation de logement ^a	-31	8	-38**	8	50	-42
Crédit impôt solidarité ^a	-5	-4	-1	-28	-8	-20*
Crédit TPS ^a	14	3	11*	-13	7	-20*
Total	125	13	112**	202	114	88
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	766	-175	941**	413	239	174
Assistance sociale ^a	-576	929	-1 505**	608	1 736	-1 127*
Total	190	754	-564*	1 022	1 975	-953

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.3.1b – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les personnes sans soutien public du revenu selon le lieu de naissance

	Natifs			Immigrants		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	4 737	4 123	614	11 749	9 975	1 774
Avantages sociaux	715	622	93	1 773	1 505	268
Total	5 452	4 745	707	13 522	11 480	2 041
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	306	451	-145	1 231	812	420*
Impôt fédéral ^a	259	365	-106	885	613	272
Taxes de vente	660	574	86	1 636	1 389	247
Cotisations au RRQ ^a	166	183	-17	572	488	84
Cotisations à l'AE ^a	47	48	0	149	137	12
Cotisations au RQAP ^a	17	20	-3	74	62	12
Cotisations au RAM ^a	87	72	15	135	139	-3
Total	1 541	1 712	-172	4 682	3 640	1 042
TVQ et TVQ – autonome^a	225	6	219*	11	65	-54
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-10	-43	33*	-139	-30	-110**
Supplément PNE ^a	-8	-1	-7	-120	-120	0
Soutien aux enfants ^a	-8	-46	38*	-135	-35	-101**
Prime au travail ^a	-27	-25	-2	23	69	-46
PFRT ^a	-84	-95	11	-23	-95	72
Allocation de logement ^a	-13	13	-26	46	46	-1
Crédit impôt solidarité ^a	-21	-21	0	-61	-42	-19
Crédit TPS ^a	-3	-11	8	-77	-34	-43*
Total	-173	-228	55	-486	-240	-246
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	946	448	499**	660	249	411**
Assistance sociale ^a	130	172	-41	239	628	-390
Total	1 077	619	458**	898	877	21

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.3.1c – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires de l'assurance-emploi selon le lieu de naissance

	Natifs			Immigrants		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	2 002	-1 333	3 335	-3 051	-3 115	65
Avantages sociaux	302	-201	503	-460	-470	10
Total	2 304	-1 534	3 838	-3 511	-3 585	74
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	-366	180	-546*	-556	-647	91
Impôt fédéral ^a	-290	342	-632**	-404	-371	-33
Taxes de vente	279	-186	464	-425	-434	9
Cotisations au RRQ ^a	-83	-69	-14	-123	-158	35
Cotisations à l'AE ^a	-53	-32	-21	-74	-64	-10
Cotisations au RQAP ^a	-12	-7	-5	-19	-17	-2
Cotisations au RAM ^a	-48	-16	-32**	-65	-78	13
Total	-573	213	-786*	-1 665	-1 769	103
TVQ et TVQ – autonome^a	856	-213	1 069**	388	-31	420**
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	37	-34	71**	77	11	66
Supplément PNE ^a	49	36	14	147	-3	150*
Soutien aux enfants ^a	33	-31	64**	74	-8	82*
Prime au travail ^a	-10	-59	50	29	94	-64
PFRT ^a	-21	-56	35	-13	118	-131
Allocation de logement ^a	22	6	16	59	16	43
Crédit impôt solidarité ^a	17	12	5	15	47	-32
Crédit TPS ^a	17	6	12	20	31	-11
Total	145	-121	266*	409	305	104
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-1 152	-210	-942**	-991	-1 330	338
Assistance sociale ^a	136	186	-50	289	12	277
Total	-1 016	-24	-992**	-703	-1 318	615

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.3.1d – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles selon le lieu de naissance

	Natifs			Immigrants		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	7 934	4 754	3 181**	9 588	6 517	3 072
Avantages sociaux	1 197	717	480**	1 447	983	463
Total	9 132	5 471	3 661**	11 035	7 500	3 535
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	495	490	5	463	476	-12
Impôt fédéral ^a	360	323	38	322	301	22
Taxes de vente	1 105	662	443**	1 335	907	428
Cotisations au RRQ ^a	259	178	82**	288	216	72
Cotisations à l'AE ^a	62	44	19**	78	53	25
Cotisations au RQAP ^a	30	20	10**	35	24	11
Cotisations au RAM ^a	58	41	17	54	13	41
Total	2 369	1 756	613**	2 576	1 990	585
TVQ et TVQ – autonome^a	334	122	212	339	277	62
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-30	-17	-13	-43	-59	16
Supplément PNE ^a	-35	-18	-16	-54	15	-69
Soutien aux enfants ^a	-31	-13	-18	-39	-58	19
Prime au travail ^a	0	-19	20	70	-4	74
PFRT ^a	1	-39	40	67	23	44
Allocation de logement ^a	-25	-19	-6	-35	18	-53
Crédit impôt solidarité ^a	-21	-20	0	-19	-3	-16
Crédit TPS ^a	-13	-22	9	-5	-16	11
Total	-153	-169	16	-57	-84	27
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-1 879	-2 519	641**	-1 613	-2 698	1 085
Assistance sociale ^a	289	745	-456**	238	699	-461
Total	-1 590	-1 774	184	-1 375	-1 999	624

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.4.1a – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires de l'assistance sociale selon que la participation est complétée ou non

	Complétée			Non complétée		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	7 478	2 695	4 783**	3 103	1 338	1 765**
Avantages sociaux	1 128	407	722**	468	202	266**
Total	8 606	3 101	5 505**	3 571	1 540	2 031**
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	348	134	215**	94	92	2
Impôt fédéral ^a	238	113	125**	77	76	1
Taxes de vente	1 041	375	666**	432	186	246**
Cotisations au RRQ ^a	268	124	144**	113	59	54**
Cotisations à l'AE ^a	97	36	61**	38	18	20**
Cotisations au RQAP ^a	36	16	19**	15	7	8
Cotisations au RAM ^a	86	32	53**	21	19	2
Total	2 114	831	1 283**	792	458	334**
TVQ et TVQ – autonome^a	97	98	-1	72	24	47
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-8	-1	-8**	0	0	0
Supplément PNE ^a	-80	-11	-69**	-2	-7	5
Soutien aux enfants ^a	-9	0	-9**	0	0	0
Prime au travail ^a	206	35	171**	133	4	129**
PFRT ^a	69	37	32	51	1	50
Allocation de logement ^a	-17	19	-36**	-11	6	-16*
Crédit impôt solidarité ^a	-19	-7	-12**	-2	-3	0
Crédit TPS ^a	1	2	-1	11	6	5
Total	142	73	68	180	6	174**
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	778	-10	788**	224	5	220**
Assistance sociale ^a	-465	1 171	-1 635**	865	1 097	-232
Total	313	1 161	-848**	1 090	1 102	-12

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.4.1b – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les personnes sans soutien public du revenu selon que la participation est complétée ou non

	Complétée			Non complétée		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	9 501	5 089	4 412	7 318	4 875	2 443
Avantages sociaux	1 434	768	666	1 104	736	369
Total	10 934	5 857	5 077	8 422	5 610	2 812
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	595	559	36	666	460	206
Impôt fédéral ^a	446	428	17	535	340	195
Taxes de vente	1 323	709	614	1 019	679	340
Cotisations au RRQ ^a	366	342	24	302	293	10
Cotisations à l'AE ^a	80	73	7	87	65	23
Cotisations au RQAP ^a	44	42	2	38	36	2
Cotisations au RAM ^a	105	92	12	105	72	33
Total	2 958	2 245	713	2 752	1 943	809
TVQ et TVQ – autonome^a	597	74	523	-44	60	-104*
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-60	-40	-21	-70	-45	-25
Supplément PNE ^a	-55	-56	1	-52	-29	-23
Soutien aux enfants ^a	-57	-45	-12	-63	-51	-12
Prime au travail ^a	-20	5	-25	50	-29	79
PFRT ^a	-82	-57	-25	4	-95	99
Allocation de logement ^a	9	16	-7	22	11	11
Crédit impôt solidarité ^a	-35	-31	-4	-36	-19	-16
Crédit TPS ^a	-25	-22	-3	-33	-9	-24
Total	-325	-230	-95	-177	-265	88
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	865	318	547**	400	346	53
Assistance sociale ^a	143	323	-180	354	321	33
Total	1 008	641	367*	754	668	86

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.4.1c – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les prestataires de l'assurance-emploi selon que la participation est complétée ou non

	Complétée			Non complétée		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	1 858	-1 720	3 578*	-487	1 875	-2 362
Avantages sociaux	280	-260	540*	-73	283	-356
Total	2 138	-1 980	4 117*	-560	2 158	-2 719
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	-453	48	-501*	-225	408	-633
Impôt fédéral ^a	-350	190	-540**	-209	539	-748*
Taxes de vente	259	-240	498*	-68	261	-329
Cotisations au RRQ ^a	-94	-66	-29	-89	-89	-89
Cotisations à l'AE ^a	-64	-27	-37**	-89	-89	-89
Cotisations au RQAP ^a	-14	-8	-6	-89	-89	-89
Cotisations au RAM ^a	-50	-16	-34**	-89	-89	-89
Total	-766	-117	-649*	-856	853	-2 064
TVQ et TVQ – autonome^a	1 000	-199	1 200**	105	9	95
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	47	-25	72**	-5	-69	64
Supplément PNE ^a	62	25	36	62	37	25
Soutien aux enfants ^a	43	-24	67**	-6	-59	54
Prime au travail ^a	-11	-34	23	-17	-26	9
PFRT ^a	-26	-50	25	-6	-21	16
Allocation de logement ^a	35	6	28*	-7	8	-16
Crédit impôt solidarité ^a	17	19	-2	19	22	-3
Crédit TPS ^a	18	13	5	19	11	8
Total	185	-69	254	60	-98	157
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-944	-426	-518	-1 852	-975	-877
Assistance sociale ^a	129	150	-20	276	138	138
Total	-815	-276	-539	-1 576	-838	-738

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique

Tableau 2.5.4.1d – Les résultats bruts et les effets nets sur les revenus bruts, les impôts, les taxes, les crédits et les programmes de transfert pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi admissibles selon que la participation est complétée ou non

	Complétée			Non complétée		
	P	NP	Écart	P	NP	Écart
Revenus bruts						
Rémunération d'emploi ^a	9 095	5 128	3 967**	4 264	4 217	47
Avantages sociaux	1 372	774	599**	643	636	7
Total	10 467	5 901	4 566**	4 908	4 853	54
Impôts, taxes et cotisations sociales						
Impôt provincial ^a	512	540	-28	397	312	85
Impôt fédéral ^a	367	336	31	293	204	90
Taxes de vente	1 266	714	552**	594	587	7
Cotisations au RRQ ^a	293	189	105**	147	147	147
Cotisations à l'AE ^a	68	45	22*	147	147	147
Cotisations au RQAP ^a	34	21	13**	147	147	147
Cotisations au RAM ^a	66	35	31*	147	147	147
Total	2 606	1 880	726**	1 872	1 691	769
TVQ et TVQ – autonome^a	427	138	289*	-25	146	-171
Crédits de taxes et d'impôts						
PFCE ^a	-33	-24	-9	-28	-18	-10
Supplément PNE ^a	-42	-15	-27	-40	-2	-38
Soutien aux enfants ^a	-34	-18	-16	-26	-17	-9
Prime au travail ^a	18	-39	56	-27	-15	-13
PFRT ^a	13	-30	43	5	-36	41
Allocation de logement ^a	-30	-4	-25	-12	-1	-11
Crédit impôt solidarité ^a	-22	-20	-2	-15	-11	-5
Crédit TPS ^a	-14	-22	9	-8	-15	8
Total	-144	-173	29	-152	-115	-36
Programmes de transfert						
Assurance-emploi ^a	-1 733	-2 750	1 016**	-2 174	-2 587	412
Assistance sociale ^a	120	664	-543**	919	1 130	-210
Total	-1 613	-2 086	473	-1 255	-1 457	202

* Statistiquement significatif à 10 %

** Statistiquement significatif à 5 %

^a Estimation économétrique